

# RAPPORTS ANNUELS

# 2025



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**24 MARS 2026**

**RAPPORT MORAL  
RAPPORT FINANCIER  
RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES  
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



# RAPPORT MORAL

# 2025



**MARS  
2026**



sous la présidence de  
**Christophe BARCELO**

**MOT DU PRÉSIDENT**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**



# MOT DU PRESIDENT



A la lecture de notre rapport d'activité 2025, une conviction s'impose avec force : notre profession est vivante, engagée et profondément essentielle à l'équilibre de notre système de santé.

Les actions menées cette année par l'URPS témoignent d'une mobilisation constante, d'une capacité d'adaptation et d'une volonté collective de faire avancer notre métier avec exigence et humanité.

## **PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS, C'EST PRÉSERVER LA FORCE DU COLLECTIF INFIRMIER**

Nous le savons mieux que quiconque : prendre soin est au cœur de notre identité professionnelle. Mais pour continuer à soigner avec compétence, disponibilité et bienveillance, nous devons aussi apprendre à prendre soin de celles et ceux qui soignent.

Préserver la santé physique et psychologique des infirmiers, améliorer leurs conditions d'exercice, reconnaître la pénibilité et la responsabilité croissante de leurs missions, accompagner les parcours professionnels : tout cela n'est pas accessoire. C'est une nécessité.

## **UN COLLECTIF INFIRMIER FORT EST UN COLLECTIF SOUTENU, ÉCOUTÉ ET RESPECTÉ**

Les initiatives développées cette année et qui continueront sur 2026 avec notre prochain forum et l'enquête populationnelle traduisent notre engagement à prendre soin des soignants, car c'est garantir la qualité et la sécurité des soins pour tous.

## **UNE PROFESSION AU CŒUR DU SOIN, UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE TOUS**

L'infirmier libéral est aujourd'hui un acteur central du parcours de santé. Notre profession est présente à chaque étape de la vie.

Au cœur du soin, il y a la compétence. Mais il y a aussi la relation, l'écoute, la vigilance et l'accompagnement. Notre engagement dépasse l'acte technique : il s'inscrit dans une approche globale de la personne, dans le respect de sa dignité et de son autonomie.

Le rapport d'activité illustre la diversité et la richesse de nos missions : régulation professionnelle, accompagnement des pratiques, promotion de la qualité et de la sécurité des soins et défense de notre profession. Autant de dimensions qui contribuent à renforcer la place de la profession dans les transformations en cours du système de santé.

Être au cœur du soin, c'est aussi être au cœur des enjeux sociétaux : vieillissement de la population, accès aux soins, inégalités territoriales, innovations organisationnelles. Face à ces défis, notre engagement reste total, fidèle à notre mission première : accompagner la profession, servir l'intérêt des patients et donc la population en général.

## **RECONNAISSANCE, SOLIDARITÉ, ENGAGEMENT : LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT**

Dans un contexte parfois exigeant, voire incertain, ce sont nos valeurs qui constituent notre boussole.

La reconnaissance, d'abord. Reconnaissance institutionnelle, professionnelle, mais aussi reconnaissance mutuelle entre pairs. Elle passe par la valorisation des compétences, l'évolution des responsabilités et la juste considération du rôle stratégique des infirmiers.

La solidarité, ensuite. Elle est la force silencieuse de notre profession. Solidarité entre générations, entre territoires... Elle s'exprime dans l'entraide quotidienne, dans le partage d'expériences et dans la défense collective de nos droits.

L'engagement, enfin. Engagement dans le soin, dans la qualité des pratiques, dans les instances professionnelles, dans la formation continue et dans l'innovation. Cet engagement est le moteur de notre crédibilité et de notre légitimité.

Ces trois valeurs ne sont pas de simples mots. Elles sont le socle de notre action et le fil conducteur de ce rapport d'activité. Elles nous rappellent que, malgré les défis, nous avançons ensemble, unis par une même volonté : défendre notre profession, défendre les intérêts des infirmiers libéraux.

En 2026, nous devons continuer nos actions et renforcer la proximité entre les infirmiers libéraux et notre union en développant les rencontres de proximité, au plus près de leurs préoccupations et en coordination avec les associations et CPTS.

En tant que Président, je tiens à saluer l'implication de l'ensemble des infirmiers, des élus et des collaborateurs de notre URPS ainsi que les partenaires qui contribuent, chaque jour, à faire vivre notre profession et à en porter haut les exigences.

**Continuons à défendre notre métier avec fierté et responsabilité.  
Continuons à prendre soin les uns des autres pour mieux prendre soin de la population régionale.  
Continuons à faire vivre, ensemble, la force du collectif infirmier.**

Avec toute ma considération et mon engagement.



Christophe BARCELO

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2025



**MARS  
2026**



Rédaction  
et mise en page

**Annabel SOLIGNAC,  
Directeur**

Directeur de la publication

**Christophe BARCELO,  
Président**

# SOMMAIRE

<b>L'URPS INFIRMIÈRE PACA, SES MISSIONS</b>	<b>1</b> .....	<b>PAGE 9</b>
<b>NOTRE VIE INTERNE</b>	<b>2</b> .....	<b>PAGE 14</b>
<b>LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2025</b>	<b>3</b> .....	<b>PAGE 16</b>
<b>BUDGET EXPLOITATION</b>	<b>4</b> .....	<b>PAGE 17</b>
<b>NOS ACTIONS</b>	<b>5</b> .....	<b>PAGE 18</b>
<b>NOS PROJETS 2026</b>	<b>6</b> .....	<b>PAGE 35</b>

# L'URPS INFIRMIÈRE PACA

**2009**

Loi HPST prévoit le décloisonnement ville - hôpital

**2010**

Décret 2010-585 créé les URPS

**2011**

Année de création de l'URPS infirmière PACA, association loi 1901

## LES MISSIONS

Proposer et participer à des actions de prévention et de promotion de la santé

Organiser l'exercice professionnel pour la permanence et la continuité des soins

Analyser les besoins de santé et l'offre de soins

Participer à l'amélioration de la qualité et à la coordination des soins

Participer au déploiement et à l'utilisation d'outils numériques sécurisés

Préparer et mettre en oeuvre le Projet Régional de Santé (PRS)



- Représentation des 13600 infirmiers libéraux de la région auprès de l'ARS, de la Région et tout autre partenaire institutionnel
- Représentation de la pratique infirmière libérale au sein de structures régionales et locales
- Gestion de projets
- Actions de communication et d'information auprès de la profession

# FINANCEMENT DE L'UNION



## LA CONTRIBUTION AUX UNIONS REGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Cette contribution est assise sur le revenu de l'exercice libéral de la profession lors de l'année civile considérée retenu pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Elle est versée sur une activité déclarée au 1er janvier ; les infirmiers entrant en activité en cours d'année ne sont donc pas concernés sur leur première année d'activité et les infirmiers remplaçants sont exempts du versement de cette contribution.

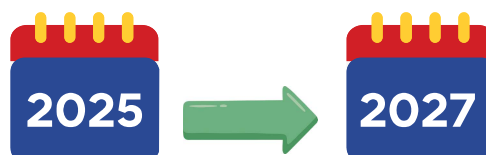
Le taux annuel de la contribution fixé par décret est 0,10 % pour la profession infirmière.

La contribution est recouvrée et contrôlée par les organismes chargés du recouvrement des cotisations du régime général de Sécurité sociale.

Le versement de la contribution pour l'année 2025 est en très légère diminution.

## SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS

L'URPS peut également obtenir des accompagnements financiers dans le cadre de conventions et/ou contrats pluriannuels avec l'Agence Régionale de Santé au titre des missions dont elle a la charge.



Signature le 27 novembre 2025 du CPOM avec l'ARS avec un financement des objectifs pour l'année 2025 versé en décembre 2025

# LES ÉLUS



La durée du mandat des membres des assemblées des unions régionales des professionnels de santé est de cinq ans, à compter de la première réunion de l'assemblée. Il est renouvelable.

24 infirmiers libéraux exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont élus, sur la base de listes syndicales pour siéger à l'URPS infirmière PACA.

Lors de la dernière élection de 2021, quatre syndicats ont obtenu des sièges :

- Convergence infirmière : 8 sièges
- FNI : 6 sièges
- SNIIL : 6 sièges
- INFIN'IDELS : 4 sièges

Chaque élu au sein de l'URPS représente l'ensemble des infirmiers libéraux de la région, et non son syndicat d'origine.

# LA GOUVERNANCE DE L'URPS



**24**

Elus issus de la profession infirmière en exercice libéral



Convergence infirmière : 8 sièges

FNI : 6 sièges

SNIIL : 6 sièges

INFIN'IDELS : 4 sièges

**6**

Elus par l'Assemblée Générale

Président  
Vice Président  
Secrétaire  
Vice secrétaire  
Trésorier  
Vice trésorier

**3**

Effectifs opérationnels

Directeur  
Chargé de communication  
Attachée de direction

## BUREAU DE L'URPS INFIRMIERE PACA



Christophe BARCELO  
Président



Christophe CHABOT  
Vice-Président



Laurence ROUSSELET  
Secrétaire générale



Daniel DARQUE  
Secrétaire adjoint



Pierre HOYER  
Trésorier



Valérie LAPIERRE  
Trésorière adjointe

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'URPS INFIRMIERE PACA



Alexandra  
AZZOPARDI



Christophe  
BARCELO



Jean-Michel  
BIDEAU



Franz  
BOUSSEGUI



Pierre  
BREMONT



Christophe  
CHABOT



Sébastien  
CHARTIER



Daniel  
DARQUE



Audrey  
FERRULLO



Quentin  
GANICHOT



Pierre  
HOYER



Patrick  
KARSENTI



Valérie  
LAPIERRE



Jean Michel  
LETROUBLON



Élodie  
MANIKOWSKI



Saïda  
MEZI



Haizia  
MOULAI



Thierry  
MUNINI



Jean-Sébastien  
NIZOU



Muriel  
POLETTI



François  
POULAIN



Laurence  
ROUSSELET



Jean-Luc FERRACCI  
Administrateur jusqu'au 31/03/2025



Jessica LAVIGNE  
Administratrice jusqu'au 30/09/25



Delphine TAROT  
Administratrice au 01/04/2025



Céline AYCARD  
Administratrice au 01/10/2025

## L'EQUIPE OPERATIONNELLE DE L'URPS INFIRMIERE PACA



Annabel SOLIGNAC  
*Directeur*

**Missions** ➡ participation au pilotage et à la représentation de l'URPS, gestion et coordination de projets, veille et sécurisation



Sylvie THOMAS  
*Attachée de direction*

**Missions** ➡ gestion comptable et financière, secrétariat administratif, assistance et reporting sur la gestion interne



Matéo VIALA  
*Chargé de communication  
en alternance*



Eolia BALDACCHINO  
*Chargée de communication  
en alternance*

**Missions** ➡ communication multicanale et conceptions de visuels et supports

## NOS PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Dans la mise en oeuvre des actions et rôles institutionnels de l'URPS infirmière, nos principaux partenaires institutionnels :



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

# NOTRE VIE INTERNE

## UN COLLECTIF ACTIF ET DYNAMIQUE

6

Assemblées  
Générales



Des concertations  
sur la gestion de l'association,  
la création et le suivi de projets ...

17

réunions de  
Bureau

## LE MANAGEMENT OPERATIONNEL

- Des administrateurs mandatés sur des actions et thématiques identifiées dans son programme de travail
- Des COPIL dont la création, la composition et le fonctionnement sont définis par le règlement intérieur en son article 20 et suivants

2 COPIL installés :

● le COPIL FORUM qui intervient dans l'organisation du Forum régional de l'infirmier libéral

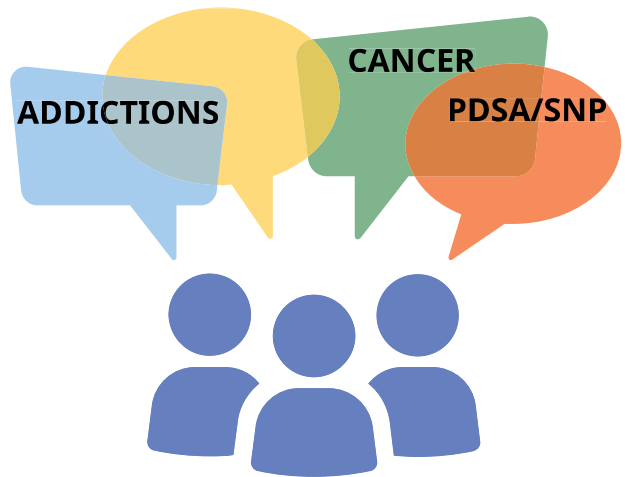
● le COPIL INFO dont la charte de fonctionnement précise ses missions et actions de communication





création de 3 COPIL par décision de l'Assemblée générale du 20 novembre 2025 afin d'animer et organiser les travaux sur les thématiques prioritaires dans le programme de travail.

Chaque COPIL dispose d'une charte de fonctionnement et d'un Référent.



## GESTION DE L'ASSOCIATION

L'URPS infirmière Provence Alpes Côte d'azur est une association dont les statuts sont déposés auprès du greffe des associations. Les statuts et règlement intérieur de l'URPS en vigueur ont été votés en Assemblée Générale du 26 septembre 2024.

- Des impératifs mis en oeuvre et suivis : plan de formation, DUERP, programme gestion des risques et conditions de travail
- Gestion d'un espace collaboratif et de gestion documentaire sécurisé par attribution d'adresses mail via l'URPS
- Accès à l'agenda de l'administrateur accessible via l'espace ELUS du site internet
- Une comptabilité analytique
- Gestion des notes de frais par un logiciel de gestion sécurisé

Afin de faciliter la compréhension du fonctionnement et de la gestion des mandats de l'URPS, un guide a été réalisé pour une diffusion à l'AGA de mars 2026 et aux futurs élus.



**Une commission de contrôle des comptes composée de 4 administrateurs non membres élus du bureau**

La composition et les travaux de la commission de contrôle des comptes sont définis par le règlement intérieur. Elle procède à tout moment aux contrôles et investigations comptables et financières.

# LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2025



588 834 €  
CURPS

12543 contributeurs  
CURPS

6

Assemblées  
Générales

17

Réunions de  
Bureau



Engagement contractuel avec l'ARS 2025-2027



216 Représentations pour favoriser le  
référencement des infirmiers libéraux



Conduites de projets et  
communication



FORUM annuel des infirmiers libéraux

# BUDGET EXPLOITATION

2025



Produits d'exploitation

**711 084€**



Charges d'exploitation

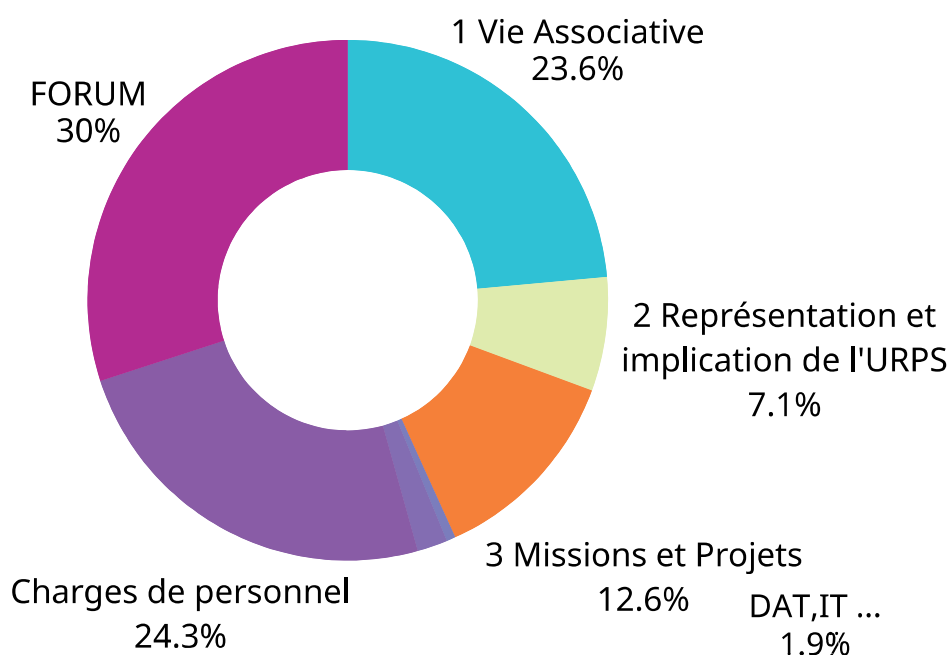
**589 351€**



Résultat d'exploitation

**121 734€**

## LES DÉPENSES ANALYTIQUES DE L'ANNÉE



### Le contrôle des comptes

1

Au quotidien par le suivi comptable des dépenses avec l'appui d'un expert-comptable

2

Autant de fois qu'utilise par une commission de contrôle interne composée de 4 élus non membres du Bureau

3

Une fois par an via une certification par un commissaire aux comptes externe et indépendant

# NOS ACTIONS



En 2025, les actions identifiées en 2024 ont été concrétisées et de nombreuses actions ont été déployées sur des thèmes divers afin de toucher à l'ensemble de nos champs d'activité sur le terrain : numérique en santé, exercice coordonné, santé des soignants, prévention ... en rencontrant au plus près la profession

### ***Connaître et faire connaître ...***

Les actions de l'URPS infirmière PACA permettent de mieux valoriser les compétences infirmières et de défendre l'exercice libéral !

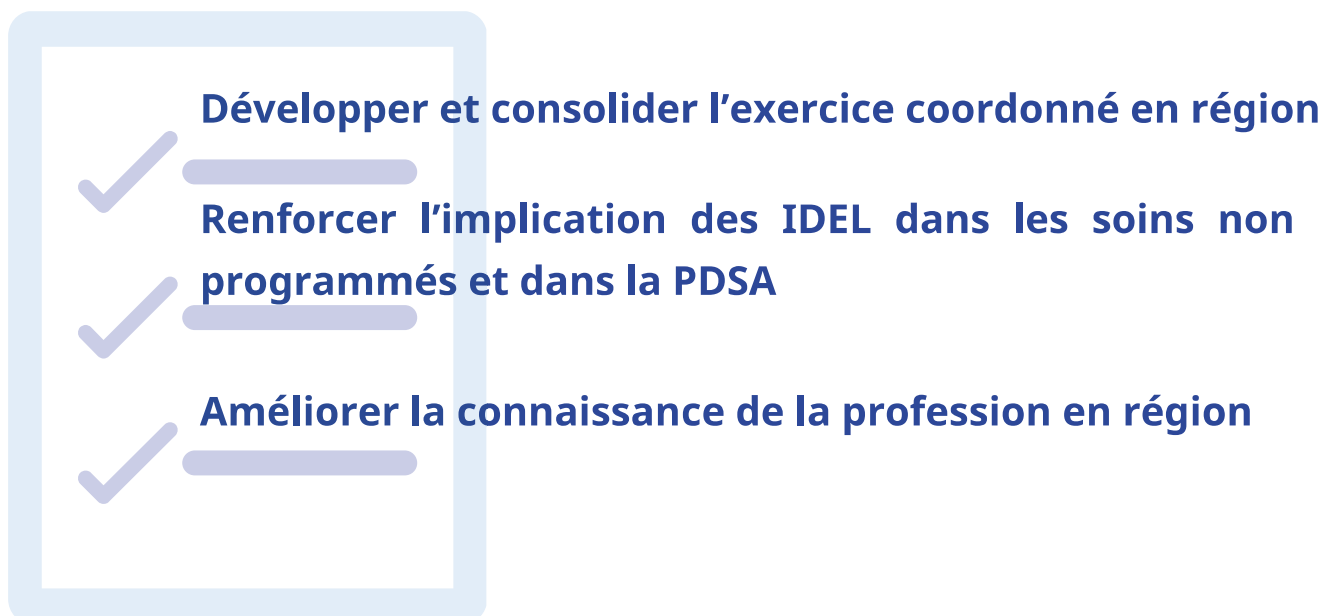
Les actions de l'URPS infirmière PACA sont validées en Assemblée Générale et s'articulent autour des axes du programme de travail identifiés prioritairement sur la mise en oeuvre du Projet Régional de Santé 2023-2028 dans le cadre de ses missions définies par décret.

Lors de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2025, l'URPS a présenté l'avancement du programme de travail 2025 et voté son programme de travail 2026.

Au delà de son programme de travail, l'URPS est engagée sur des actions validées par un CPOM avec L'ARS PACA signé le 26 novembre 2025 pour la période 2025-2027.

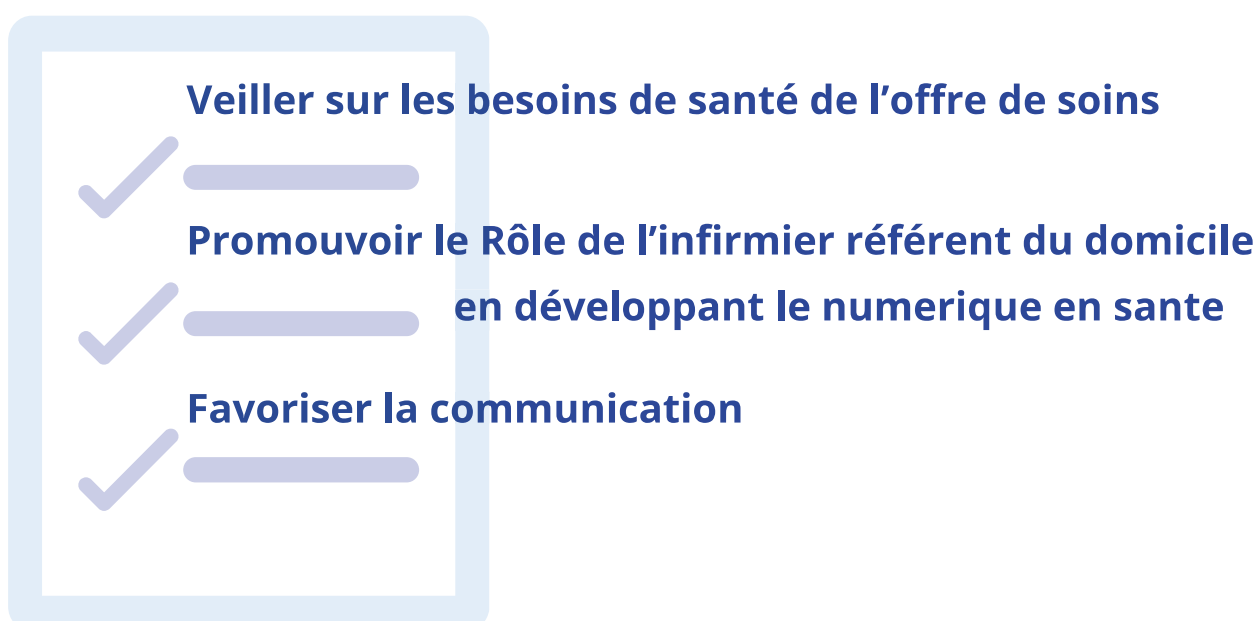
# ENGAGEMENT AVEC L'ARS SUR DES ACTIONS 2025-2027

L'URPS a signé un CPOM le 26 novembre 2025 avec l'ARS engageant, sur une durée de 3 ans, des actions selon 3 axes :



## PROGRAMME DE TRAVAIL 2025

Le programme de travail 2025 voté en Assemblée Générale le 21 novembre 2024 se décline autour de **3 axes** en développant et confortant le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés



# VEILLER SUR LES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

L'URPS Infirmière Provence Alpes Côte d'Azur participe aux différentes instances régionales et locales afin de valoriser le rôle et les compétences de la profession au regard des besoins de la population.

Cette représentation a pour but in fine :

- d'accompagner, d'alerter nos partenaires institutionnels et ressources
- de mener des actions pertinentes et utiles aux infirmiers libéraux
- de valoriser les compétences des infirmiers libéraux et leur rôle au sein du système de santé

## PARTICIPER AUX DÉCISIONS SUR L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS

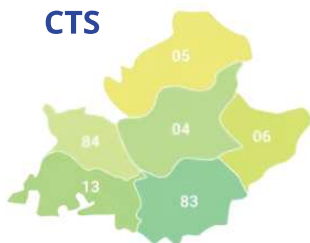


Représentée au sein de la CRSA par des membres titulaire et suppléants, l'URPS est présente au sein de la commission spécialisée de l'organisation des soins et la commission spécialisée de prévention

La CSOS est l'instance consultative de la CRSA contribuant à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins. Son avis est obligatoirement sollicité les demandes d'autorisation concernant les activités de soins, ainsi que l'utilisation d'Équipements Matériels Lourds.

La CSP définit et met en œuvre la politique régionale de prévention pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé dans la région

### CTS



Conseil Territorial de Santé (CTS) ; cette instance installée sur chaque département contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet régional de santé ; participe à l'élaboration du diagnostic territorial partagé.

L'URPS est présente en qualité de membre titulaire ou suppléant selon le département



Au sein des CODAMUPS TS, l'URPS agit pour la veille de la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, de l'organisation de la permanence des soins et son ajustement aux besoins de la population

## FACILITER LES RELAIS AVEC LES CPTS ET LES RESEAUX DE COORDINATION

L'URPS participe à la mise en place d'un accompagnement des CPTS dans le déploiement de leurs nouvelles missions : gestion des crises sanitaires graves ... et met à disposition les informations utiles à la création de structures.

L'URPS organise également le village des CPTS lors de son FORUM régional annuel afin de rendre accessibles les informations utiles aux infirmiers libéraux.

L'URPS mandate ses élus pour assurer une représentation de la profession au sein de structures territoriales et accompagner la mise en oeuvre des structures d'exercice coordonné.



Fédération Nationale  
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

L'URPS infirmière Provence Alpes Côte d'Azur a participé à la mise en place de la journée FCPTS le 8 octobre 2025 à Aix en Provence



L'URPS participe au comité régional sur les CPTS en lien avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé.



L'URPS est présente au sein de CCOPD dans chaque département pour accompagner au déploiement des structures d'exercice coordonnés en aidant les porteurs de projet à adapter leur projet à la situation locale et orienter vers une convergence des dispositifs de coordination.



Afin de créer du collectif, permettre la pérennisation, la montée en compétences au sein des structures d'exercice coordonné et leur autonomisation, l'URPS infirmière PACA soutient la formation PACTE (déployée en coopération avec l'EHESP) en tant que membre du Comité pédagogique de cette formation.

Plusieurs séminaires de formation ont ainsi pu être déployé pour les membres dirigeants des MSP, CPTS et centres de santé :

- Prise de fonction
- Gestion de projet et implication des acteurs
- Gouvernance des CPTS
- Démarche qualité
- Dialogue de gestion
- Dynamique collective
- Gestion budgétaire ...



L'URPS Infirmière PACA s'est engagée auprès de plusieurs IFSI de la région afin de faire connaître l'exercice libéral et les modes d'exercice coordonné dès la formation initiale.

Ces interventions permettent d'aborder de nombreux sujets : conditions d'installation, diversité des soins, relation patient/professionnel de santé, amplitude horaire, relations interprofessionnelles, assurances, frais professionnels, subtilités du contrat de remplacement, résultat net une fois les charges déduites ...

## L'URPS Infirmière Provence Alpes Côte d'Azur s'implique au sein des réseaux et parcours



L'URPS est adhérente mais aussi présente au conseil d'administration de certains DAC de la région afin d'inscrire le rôle de l'infirmier libéral dans les logiques territoriales et les priorités du dispositif en veillant à la simplification des démarches pour les professionnels de santé et éviter les dispositifs hospitalo-centrés pour favoriser les organisations adaptées au domicile. Ainsi l'URPS est membre du comité de pilotage sur l'évaluation des DAC.

Plus particulièrement, l'URPS participe aux travaux de la Commission Stratégique Territoriale de la DAC Var Est et est administrateur au bureau de la DAC 13.



L'association au sein de laquelle l'URPS est membre, a pour objectif de permettre aux patients un accès à une prise en charge globale de qualité et contribuer à l'harmonisation et à la qualité des soins en cancérologie.



L'URPS est en relation avec le CRCDC pour favoriser les communications et relais d'information sur le dépistage des cancers.



L'URPS est administrateur au sein du centre régional de compétences et d'animation dédié aux enjeux du bien vieillir dans notre région Sud et notamment du dispositif ICOPE ; présenté en atelier sur le Forum régional de l'infirmière libéral.

L'objectif principal des CoReSS est d'appuyer les politiques régionales de santé sexuelle, définies dans une approche globale qui inclut notamment la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST), des violences sexuelles, des troubles de la sexualité et l'accès à la contraception ainsi que les parcours en santé correspondants.

L'URPS, en sa qualité d'administrateur s'est engagée dans les groupes de travail mis en place en 2025.

L'URPS est administrateur au sein du dispositif d'appui à la pratique professionnelle et de coordination des parcours de santé dans le champ des conduites addictives.

## PARTICIPER AUX COPIL ET GROUPES DE TRAVAIL EN RÉGION

Afin de faciliter la reconnaissance des compétences et du rôle des infirmiers libéraux dans les parcours et les actions de prévention, l'URPS est investie dans de nombreux groupes de travail au niveau régional et présente dans des COPIL régionaux.



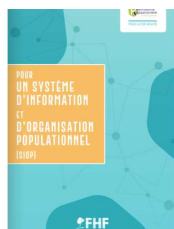
La dynamique départementale sur l'effort à mener pour la vaccination HPV à laquelle participe l'URPS associée aux représentants de CPTS du territoire, des URPS et acteurs institutionnels, est portée au sein du COPIL HPV13.

### CBU RESIST'II PACA

CBU Résist' PACA II, porté par les URPS PACA : Biologistes, Médecins libéraux et Sages femmes en partenariat avec le CPIAS PACA et le PACATB vise à sensibiliser les professionnels de santé aux bonnes pratiques pour une utilisation raisonnée des antibiotiques. L'URPS infirmière participe activement aux travaux.



L'association sous l'impulsion de la ville de Marseille définit des stratégies coordonnées de lutte contre les épidémies de VIH et des hépatites, et faciliter l'accès au dépistage, aux soins, aux traitements et aux droits.



Sous l'impulsion de la FHF et la volonté de déploiement du dispositif par l'ARS, l'URPS participe aux réflexions menées sur les parcours insuffisance cardiaque et diabète dans l'objectif de faire travailler ensemble tous les acteurs d'un bassin de vie pour améliorer la santé de ses habitants.

# PARTICIPER AUX TRAVAUX MENÉS PAR LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES



En 2025, l'ARS PACA a mis en place des réunions trimestrielles pour informer sur les points sensibles de santé publiques et faciliter la communication sur les actions de prévention. L'URPS présente aux réunions relaie les actions utiles sur la vaccination, la prévention des risques épidémiques, ..., aux infirmiers libéraux de la région.



L'ARS a décidé la mise en place d'un COFIL régional vaccination en 2025 auquel est associé l'URPS qui participe à cet effet aux groupes de travail pour favoriser la reconnaissance des infirmiers libéraux dans les actions de vaccination.



L'URPS est présente au COFIL Soins Palliatifs (SP) mené par l'ARS PACA en collaboration avec la cellule régionale d'animation des soins palliatifs (cel APSP) qui établit le diagnostic régional des soins palliatifs actualisé en 2025, un document structurant qui permet une vision d'ensemble de l'offre, des besoins, des ressources et des dynamiques territoriales en matière de soins palliatifs.



L'URPS s'implique dans les travaux menés en région sur la participation des infirmiers libéraux à la permanence des soins et soins non programmés; notamment avec la téléconsultation assistée.

# PROMOUVOIR LE RÔLE DE L'INFIRMIER RÉFÉRENT DU DOMICILE

## EN DÉVELOPPANT LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

### FORUM 2025

L'URPS a mis en exergue le rôle de l'infirmier référent au domicile du patient lors de la 10ème édition du Forum régional de l'infirmière libérale le 13 mai 2025.

De nombreux échanges réunissant des experts du domaine de la santé, des représentants des autorités sanitaires et des professionnels ayant un rôle dans la réforme portant sur les évolutions du métier de l'infirmier libéral en relai de l'intégration des pratiques numériques et la montée en puissance des actions de prévention.

### **2** tables rondes

#### **L'IDE référent du domicile dans le parcours de soins coordonné**

L'infirmier libéral, seul professionnel de santé à encore intervenir au domicile des patients sur l'ensemble du territoire régional, joue un rôle clé en tant que « référent du domicile ». Ce rôle ne pourra se déployer pleinement que dans le cadre de parcours de soins coordonnés.

Cette table ronde fut l'occasion de découvrir les expérimentations en cours, les parcours mis en place, et de partager les solutions à venir, pour encourager les infirmiers à s'engager pleinement dans cette dynamique.

#### **Quelle vision de l'infirmier libéral demain ?**

Le rôle de l'infirmier libéral ne cesse de se transformer, avec un accent mis sur le partenariat renforcé et l'extension de nos compétences. Cette table ronde fut l'occasion de discuter de l'avenir de notre profession.

### **5** ateliers

sur des thématiques privilégiant la prévention, le numérique en santé, la responsabilité

↪ 1 atelier sur la promotion du dispositif ICOPE

## RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Le choix de rencontrer les infirmiers libéraux au plus près de leur activité a engagé plusieurs élus à se déplacer dans les départements pour informer sur les actualités de la profession en région et les actions menées par l'URPS infirmière en relai du FORUM.



## AGIR POUR LA PRÉVENTION

En complément de sa représentation de la profession au sein des structures régionales de prévention des conduites addictives, l'URPS infirmière s'est engagée avec des actions relais de communication sur les rendez vous annuels de la santé telles que :

- Octobre Rose
- Mois sans tabac
- Mars bleu
- Dry January

afin de sensibiliser les infirmiers libéraux sur leur rôle de repérage et dépistage.

Mais aussi ... l'URPS réalise des supports d'accompagnement aux bonnes pratiques notamment en valorisant les bilans de prévention et la vaccination.

## IDENTIFIER L'IDEL COMME UN ACTEUR RÉFÉRENT DÈS L'ENTRÉE D'HOSPITALISATION POUR MIEUX GÉRER LA SORTIE VERS LE DOMICILE

Afin de faciliter les relais ville-hopital et favoriser une prise en soins sans rupture pour les patients suivis à domicile préalablement à une hospitalisation, l'URPS infirmière a poursuivi ses échanges avec les fédérations hospitalières et mis en oeuvre des travaux de rédaction de supports d'information à l'attention des patients.

A cette fin, un rapprochement avec les associations de patients est également privilégié avec un groupe de travail pour diffusion du supports d'information au patient et aux Commission des Usagers en établissements.



# PROMOUVOIR LE RÔLE DE L'INFIRMIER RÉFÉRENT DU DOMICILE

## EN DÉVELOPPANT LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Dans un contexte de transformation profonde du système de santé, marqué par l'essor du numérique, l'infirmier libéral occupe une place centrale dans l'accompagnement des patients et la coordination des parcours de soins. Acteur de proximité, présent au cœur des territoires, il est un maillon essentiel de la continuité, de la qualité et de la sécurité des prises en charge et de l'Aller vers en raison de la fragilité des populations qu'il prend en soins.

L'URPS s'investit auprès des acteurs et dans des projets numériques pour mettre en avant le rôle de l'infirmier référent au domicile du patient.

### NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



L'URPS est présente et attentive aux actions proposées par le COSTRAT numérique mené par l'ARS PACA en lien avec la politique nationale de développement du DMP, de la Mss, du Ségur numérique.



Engagée dès 2023, la démarche avec le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé (GRADES) Innovation en santé (ieSS) installe l'URPS comme membre du conseil d'Administration afin de développer et déployer les outils en accord avec la stratégie de l'ARS PACA au bénéfice des professionnels du soins de ville pour favoriser l'accès aux soins, la coordination mais aussi les formations sur la cybersécurité, la messagerie sécurisée, le DMP, ... .



Le Centre d'Innovation et d'Usages en Santé est un lab commun d'innovation collaborative œuvrant à accélérer et diffuser les innovations pour la santé, l'autonomie, le bien-être et le bien-vieillir. L'URPS en tant que membre du collège représentant les professionnels de santé au sein du conseil d'administration du Centre d'Innovation et d'Usages en Santé agit pour innover dans le domaine de la santé.

Un consortium unique de 135 acteurs de la santé et de l'autonomie pour faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur un grand territoire d'innovation en santé.

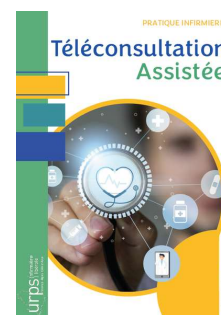
## LES ACTIONS ET LES PROJETS MENÉS



L'URPS s'est associée à l'URPS ML PACA afin de mettre à disposition depuis 2024 l'outil de téléconsultation développé par la société DrSmart.

Afin de faciliter l'utilisation de cet outil, l'URPS a fait évoluer l'outil vers la mobilité pour les infirmiers libéraux ; l'outil est désormais accessible par application sur téléphonie mobile.

Afin de faciliter l'utilisation de la téléconsultation assistée, un support disponible également en version dématérialisée est diffusé et mis à disposition des professionnels de santé



Initié par l'URPS, le projet d'expérimentation porté par le CIUS et financé par l'ARS et la Région lancé en 2024 fait l'objet de réajustements au sein des COPIL auxquels participent l'URPS afin de tester les technologies compatibles et identifier les leviers et freins sur le terrain grâce à la mobilisation des équipes infirmiers libéraux et médecins libéraux qui ont été sélectionnés pour participer à l'expérimentation qui se poursuit en 2025 avec le choix de nouveaux matériels.

Dans le cadre du Tiers lieu QUATRE VINGT, l'URPS a participé en proposant son expertise sur le Projet ECHOGRAPH IA

Fournisseur : Thales Services Numériques

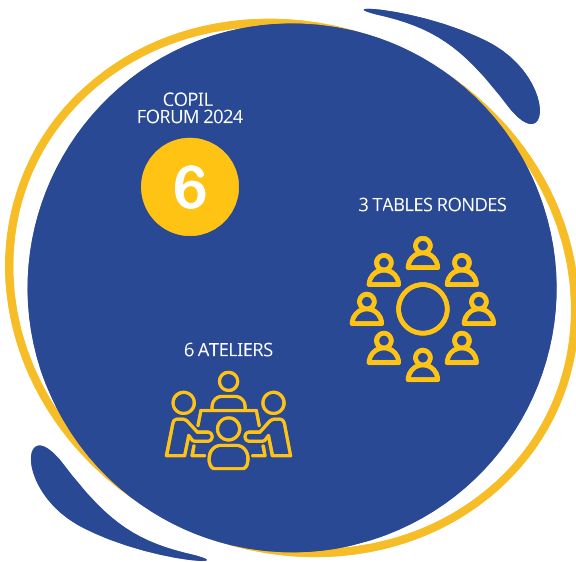
Solution : Echographe embarquant des fonctionnalités d'assistance à la réalisation de l'acte et une aide au diagnostic à travers l'Intelligence Artificielle. La solution s'appuie un brevet du centre national d'études spatiales (CNES) dans le secteur de la santé spatiale.

# FAVORISER LA COMMUNICATION ET LES RELAIS AVEC LA PROFESSION

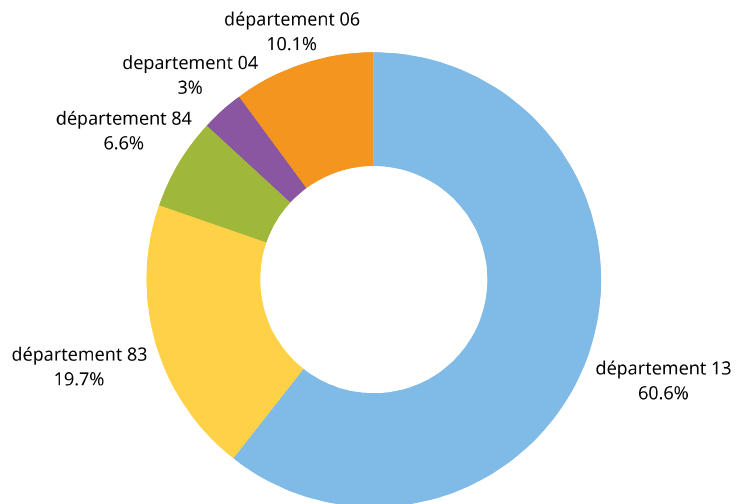
## FORUM RÉGIONAL : LE 10ÈME ANNIVERSAIRE

Le Forum annuel s'est tenu le 13 mai 2025 autour de la thématique de "LIDEL référent du domicile"

Ce temps de rencontre riche en échanges nécessite plusieurs mois de préparation par le COPIL FORUM avec le prestataire en charge de l'événementiel.



- Le Forum a mis en évidence le village des CPTS avec la participation de 36 CPTS
- Des navettes gratuites ont été mises à disposition sur l'évènement 2025
- Une représentation régionale des participants



Le COPIL FORUM s'est rapidement engagé dans la préparation du FORUM 2026 ; le thème initialement retenu sur la réforme des compétences métier a laissé place au thème sur la santé des soignants en raison de l'actualité.



### 3 COPIL FORUM 2026



Forum Régional de l'Infirmière Libérale - 11ème édition

Le site internet spécifique à la commercialisation du Forum a été renoué avec une nouvelle charte graphique.

# INFORMER ET ACCOMPAGNER LA PROFESSION AVEC LA DIFFUSION DE SUPPORTS

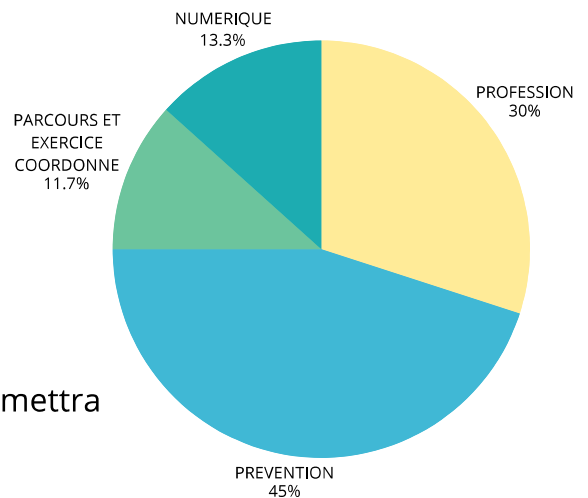


Le COPIL INFO assure la diffusion de thématiques choisies et priorisées en COPIL selon une planification trimestrielle, l'ensemble des documents disponibles sur le site ont fait l'objet d'une mise à jour au regard de l'actualité.

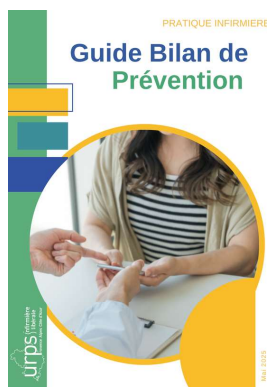
## Les publications sur l'année :

- 68 posts sur les réseaux
- 61 articles publiés

Le visuel de la newsletter, validé par le COPIL permettra une diffusion des articles par mailing dès 2026.

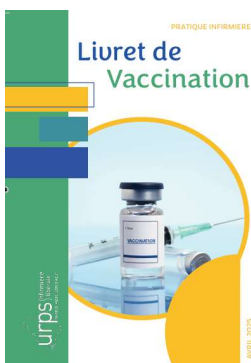


## La diffusion de supports : disponibles en dématérialisés et supports imprimés à destination des infirmiers libéraux de la région



Afin de faciliter la mobilisation des infirmiers libéraux, acteurs des bilans de prévention, un guide pratique d'aide à l'accompagnement proposant les ressources expertes, documentaires, opérationnelles et informations ludiques d'apprentissage.

Une affiche à destination des cabinets d'infirmiers

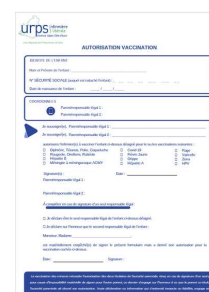


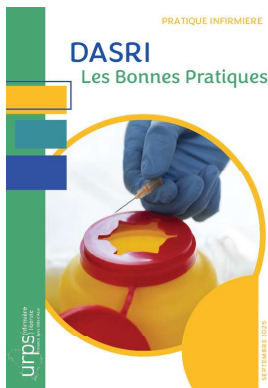
Afin de favoriser la vaccination de la population par la pratique infirmière, un livret d'explication des différentes vaccinations sous la compétence des infirmiers et de l'approche patient.

Une affiche à destination des cabinets d'infirmiers



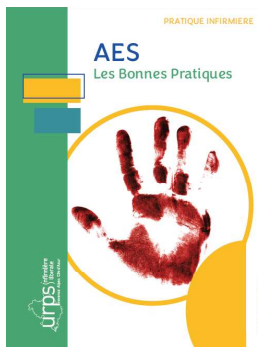
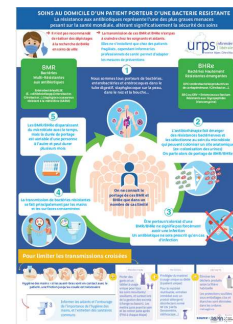
Un formulaire d'attestation dans le cas des vaccinations de personnes mineures





L'éco-responsabilité associée au risque infectieux a induit la publication d'un document reprenant les nouveautés de juin 2025 de la gestion du risques infectieux.

Une affiche BMR spécifiquement adaptée aux infirmiers libéraux



Un flyer mis à jour sur les bonnes pratiques en matière d'accident d'exposition au sang

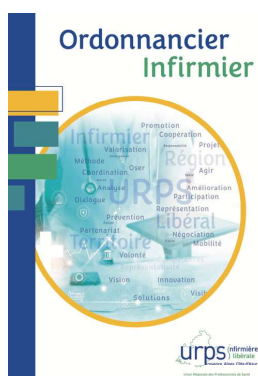


Afin de référencer l'infirmier libéral et sensibiliser sa patientèle, une carte de coordination est mise à disposition.



Un guide sur le libre choix du patient pour sensibiliser sur les obligations et vigilances des infirmiers libéraux au regard des droits du patient

Des affiches pour informer les patients



Un ordonnancier pour faciliter le droit à prescription de la profession

# PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS







## UNE VIGILANCE INTER URPS

L'URPS infirmière PACA est acteur du dispositif régional inter-URPS qui œuvre pour sensibiliser les soignants aux signes et facteurs de risque de l'épuisement professionnel.

L'URPS infirmière PACA agit pour le dispositif



## **ACTIONS DE COMMUNICATION ET VISIBILITE**

-  Lors du FORUM régional de l'infirmière libérale un espace dédié au dispositif Med'Aide permettant :
  - la présentation du dispositif,
  - la diffusion d'informations auprès des professionnels et partenaires,
  - la collecte de retours de terrain.
-  Des communications dédiées sur notre site internet afin d'assurer la diffusion d'informations actualisées aux infirmiers libéraux en relai des informations disponibles sur le site du dispositif MED'AIDE
-  Participation et soutien à la journée régionale du 25 octobre 2025 'L'impact de l'écoresponsabilité sur la santé des soignants et le cabinet écoresponsable, facteurs protecteurs de la QVCT des soignants"
-  Des temps d'échanges ont été organisés avec des associations d'infirmiers libéraux afin de faire connaître le dispositif Med'Aide,

## PARTENARIATS ACADEMIQUES ET FORMATION



Intervention auprès des acteurs formateurs de la profession infirmière

Objectifs :

- sensibilisation au dispositif Med'Aide,
- information sur les parcours et dispositifs d'aide,
- échanges avec les futurs professionnels.



Une formation dédiée aux présidents d'associations IDEL afin de :

- renforcer le relai territorial du dispositif,
- clarifier les modalités d'orientation,
- améliorer la coordination inter-professionnelle.

## ETUDES ET DIAGNOSTICS



Analyse du bilan des actions d'accompagnement 2025 par le dispositif dès communication par le prestasocial en relai des outils de signalement développé par notre URPS

## UNE PARTICIPATION AUX ENQUETES

### ENQUETE ACESTIL



En apportant un soutien logistique à l'équipe de chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université Paris-Est Créteil, L'URPS a permis de sensibiliser la profession en région et plus de 400 infirmiers libéraux ont répondu au questionnaire envoyé.

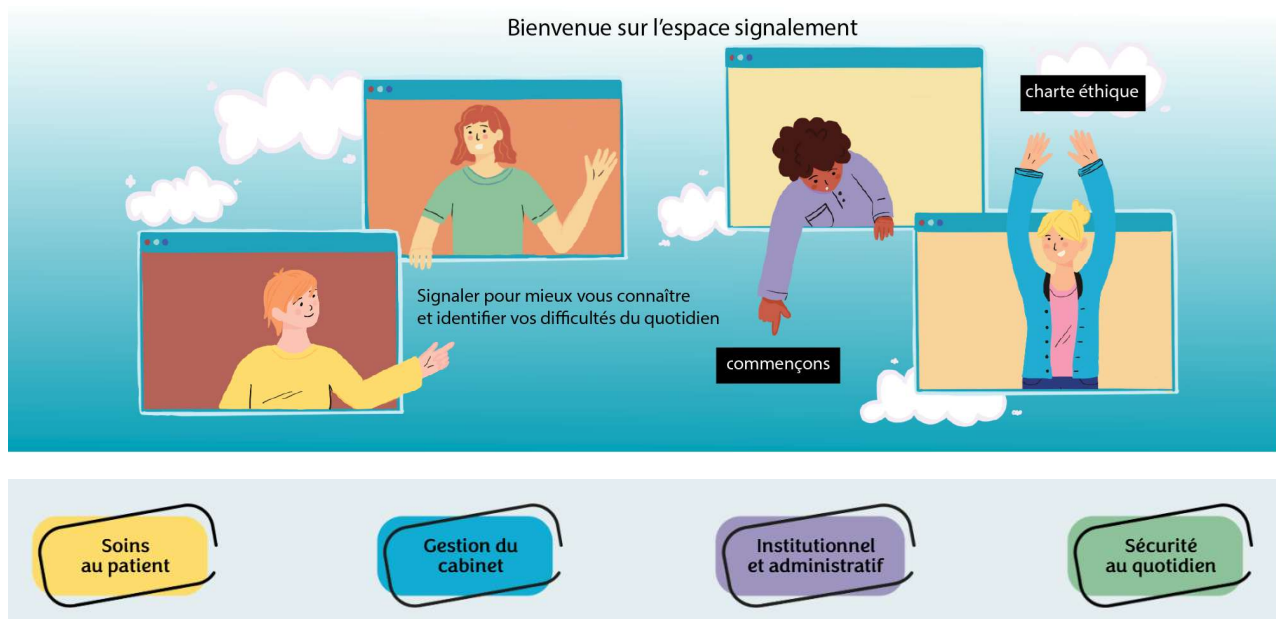
Cette enquête publiée le 13 février 2026 porte sur les pratiques professionnelles, conditions de travail et l'état de santé des infirmiers libéraux, au cours de trois périodes : en 2019, pendant la première vague de la pandémie de Covid en 2020 et durant la période récente.

### ENQUETE DOCTORANTS

L'URPS répond favorablement aux sollicitations de doctorants pour diffuser leur questionnaire auprès de la profession.

## S'ENGAGER VERS LA MISE EN ÉVIDENCE DES PROBLEMATIQUES DES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Le COPIL INFO a travaillé sur la mise en place d'un module de signalement depuis le site internet de l'URPS afin d'identifier selon 4 thématiques principales les difficultés du quotidien des infirmiers libéraux et identifier les axes de travaux à mener. La mise en ligne du module sera opérationnelle au 1er trimestre 2026.



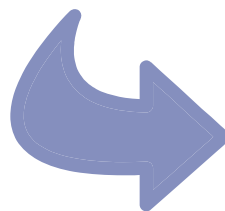
# PROGRAMME DE TRAVAIL

## 2026

### NOUVELLES INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL

Renforcer la présence des infirmiers libéraux dans les groupes de travail régionaux et locaux

Conforter la représentation des infirmiers libéraux dans les instances régionales et locales



RESPONSABILITE POPULATIONNELLE

CODAMUP TS < D19022025

CLSM

COPIL REGIONAL OBESITE

COPIL REGIONAL VACCINATION

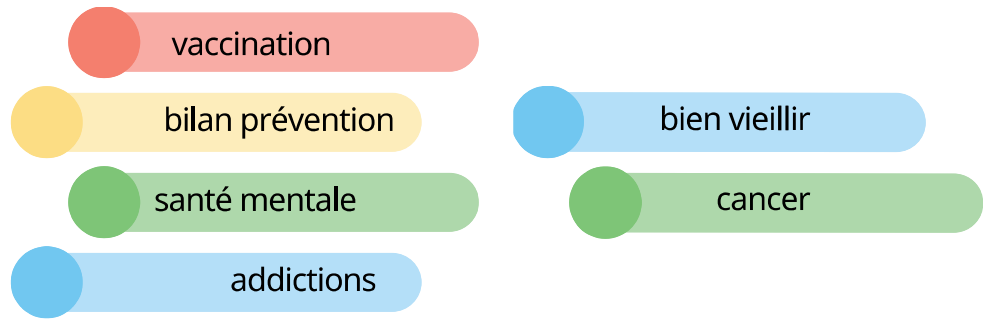
Faciliter la reconnaissance des infirmiers libéraux dans leurs pratiques



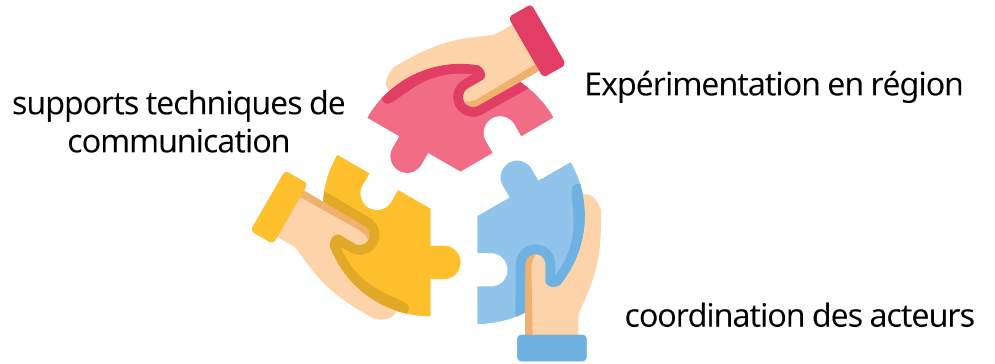
Agir pour le référencement des infirmiers libéraux dans la coordination ville hôpital et les parcours



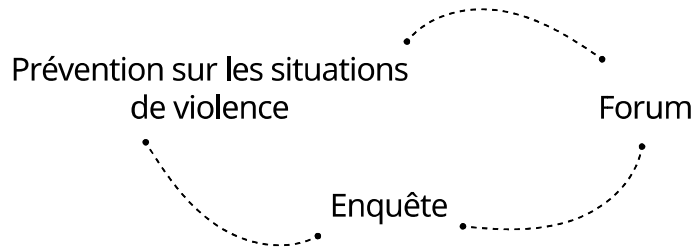
Agir pour la prévention en valorisant les compétences des infirmiers libéraux



Etre acteur de la permanence des soins



Prendre soin des soignants



# RAPPORT FINANCIER

# 2025

**MARS  
2026**



Rédaction

**Pierre HOYER**  
trésorier

**Valérie LAPIERRE**  
vice trésorier

# PRÉSENTATION DES COMPTES 2025

---



**Clôture des comptes de l'exercice comptable de 12 mois au 31 décembre 2025.**



**Les opérations comptables ont été saisies par le cabinet BP associés.**



**Le rapport financier présente successivement :**



**la situation patrimoniale**



**les principales dépenses**



**le résultat de la gestion de l'exercice 2025**



**l'analytique des indemnités administrateurs**



**la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025.**

# LA SITUATION PATRIMONIALE

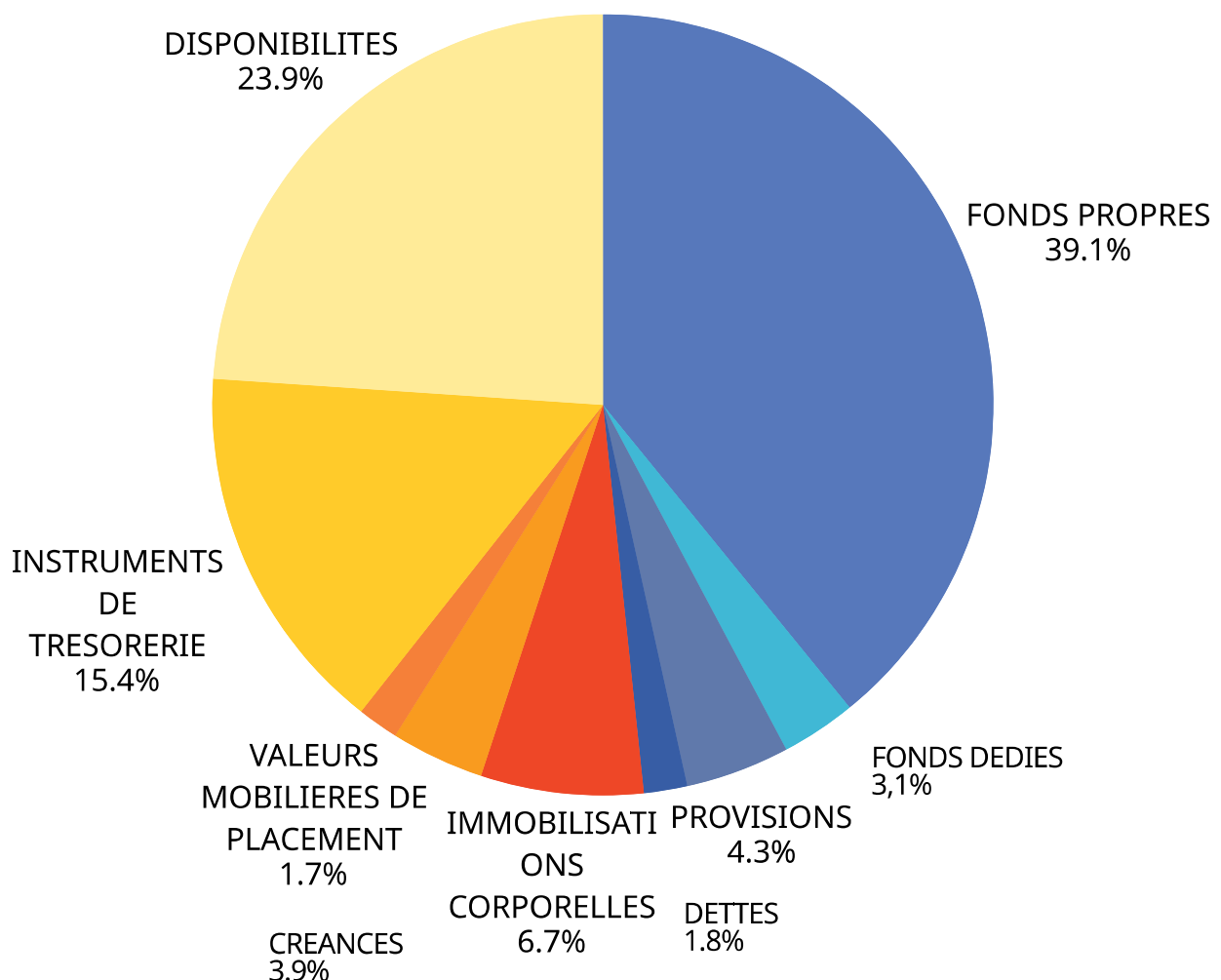
## L'URPS EST PROPRIÉTAIRE DES LOCAUX SITUÉS 1 MONTÉE DE ST MENET 13011 MARSEILLE



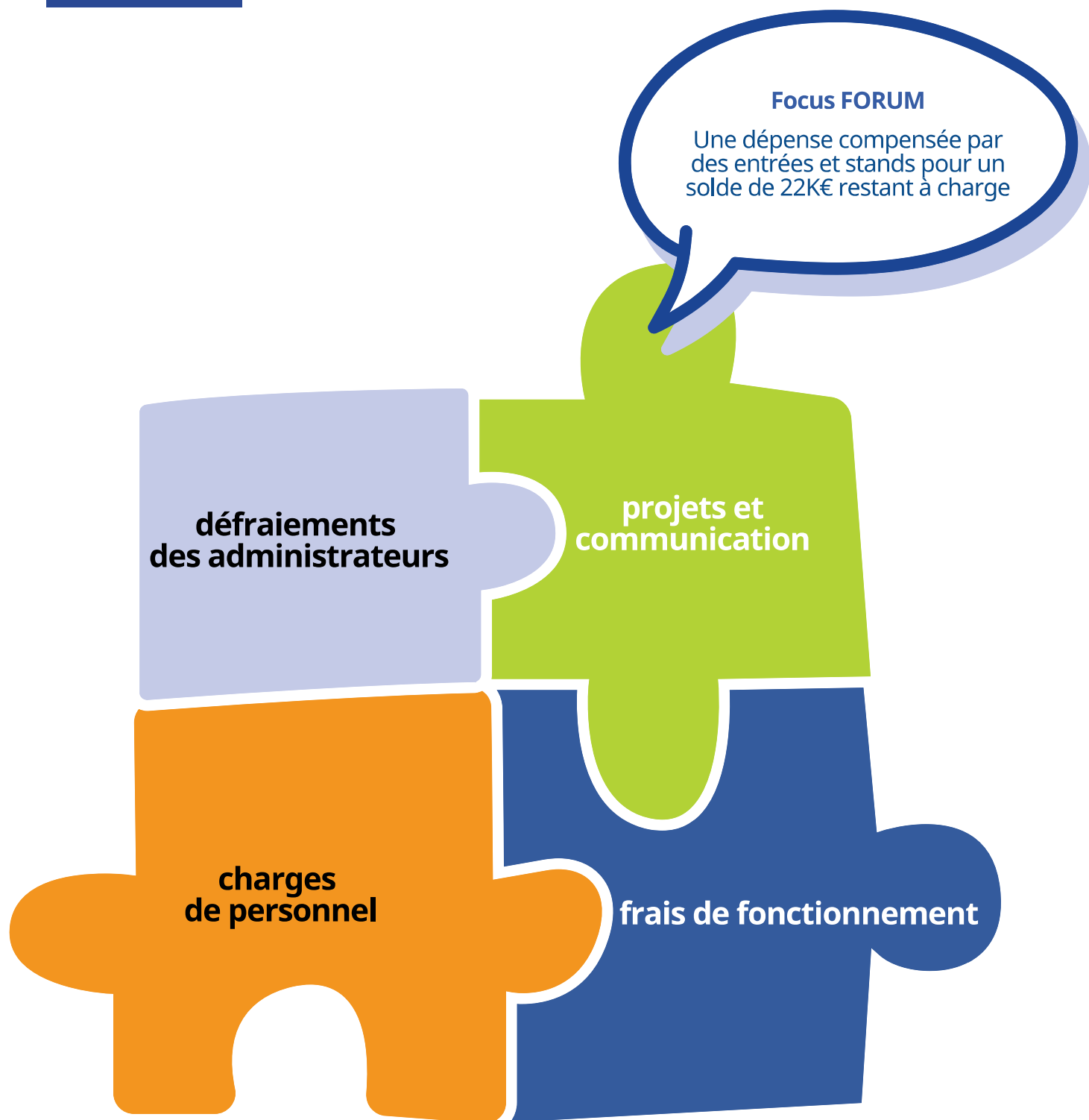
### BILAN AU 31/12/2025

Le montant de la CURPS notifiée en août 2025 est légèrement inférieur à celui de l'année précédente et s'élève à 588 834€

L'URPS a reçu un versement de 100 000€ de l'ARS PACA au titre de subvention pour les actions identifiés sur l'année 2025 du CPOM signé le 26 novembre 2025.



# LES PRINCIPALES DÉPENSES



# LE RÉSULTAT DE LA GESTION 2025

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

121 734€

### PRODUITS 711 084€

Ventes de prestations de service	4 747€
Concours publics et subventions d'exploitation	688 834€
Utilisations des fonds dédiés	17 501€
autres produits	3€

### CHARGES 589 351€

Autres achats et charges externes (dont IPR)	324 067€
Impôts, taxes et versements assimilés	2 932€
Salaires et traitements	110 126€
Charges sociales	33 239€
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 353€
Reports en fonds dédiés	100 000€
Autres charges	2 632€

## RÉSULTAT FINANCIER

4 939€

### PRODUITS 4 939€

autres intérêts et produits assimilés	4 939€
---------------------------------------	--------

### CHARGES 0€

## RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

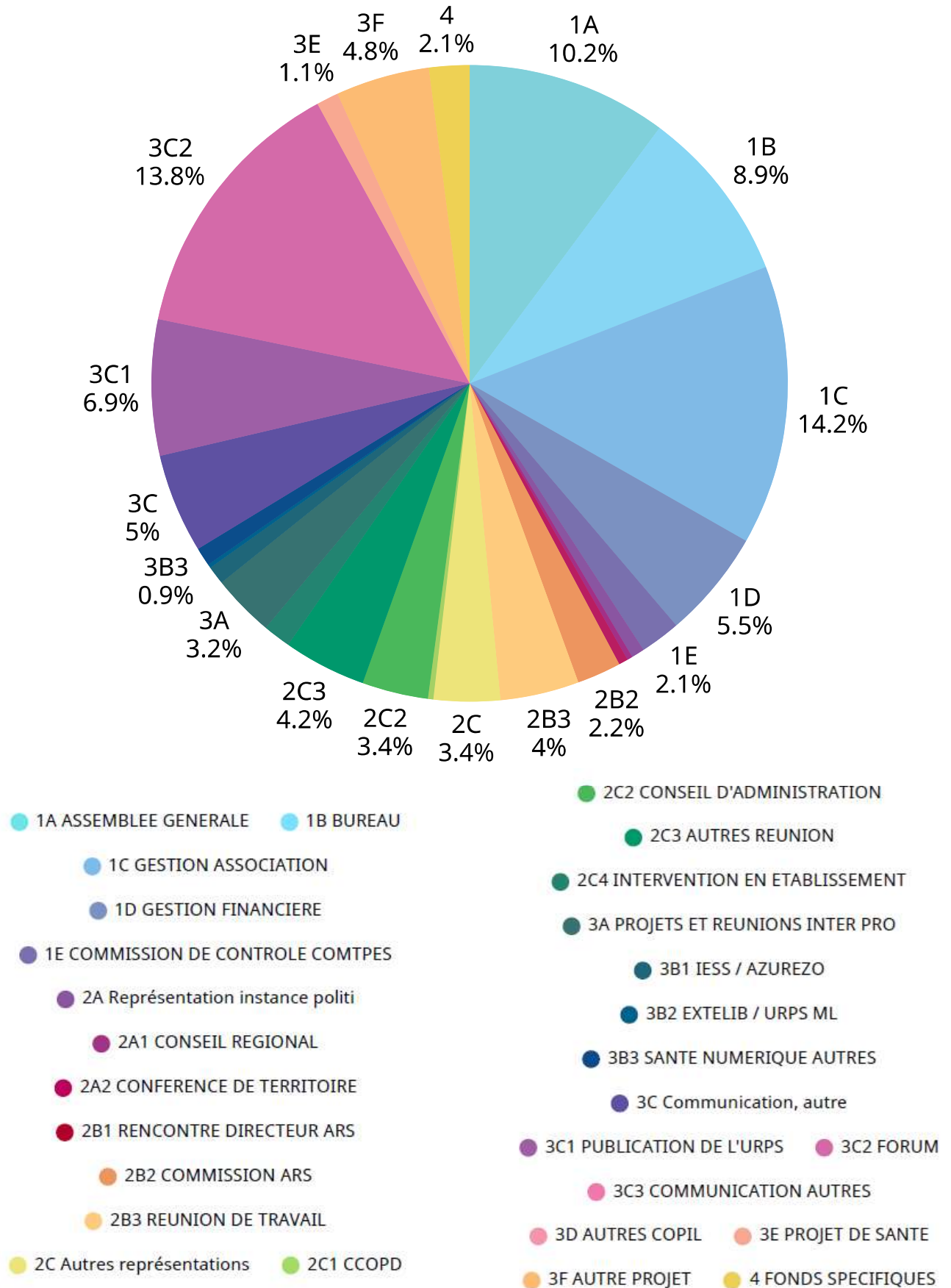
0€

### PRODUITS 0€

### CHARGES 0€

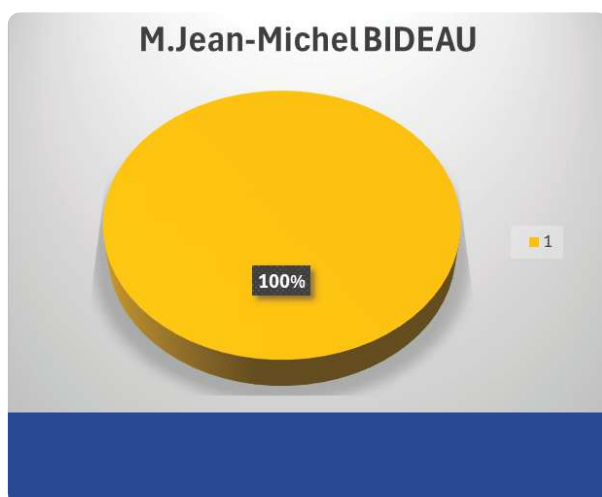
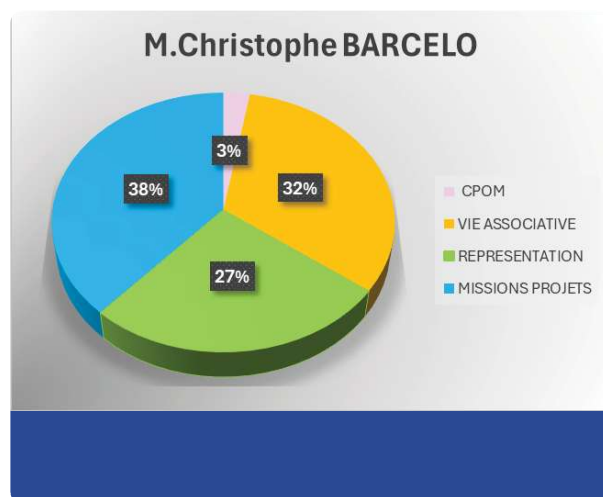
## RÉSULTAT NET : EXCEDENT 126 673€

# LES INDEMNITES DE REPRESENTATION ELUS

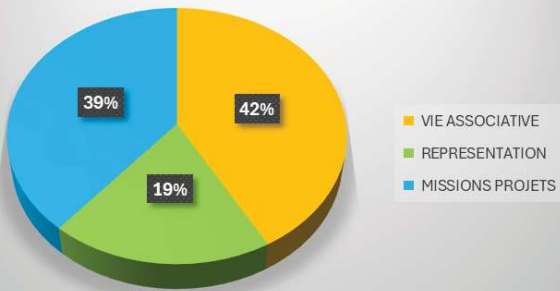


# LES INDEMNITES DE REPRESENTATION PAR ELU

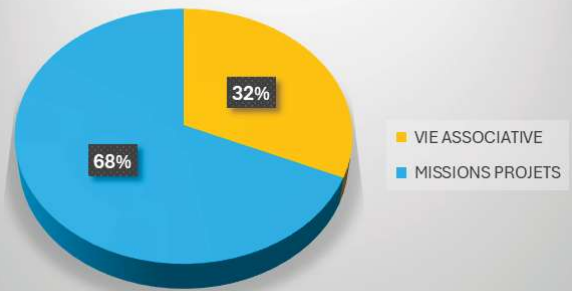
En l'absence de participation aux activités de l'URPS, aucune indemnité n'est versée, Les données ci dessous ne reprennent que la répartition par élu ayant perçu des indemnités.



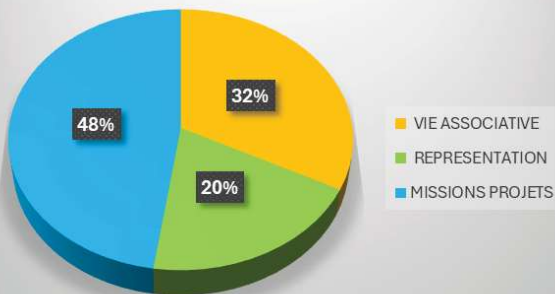
**M.Christophe CHABOT**



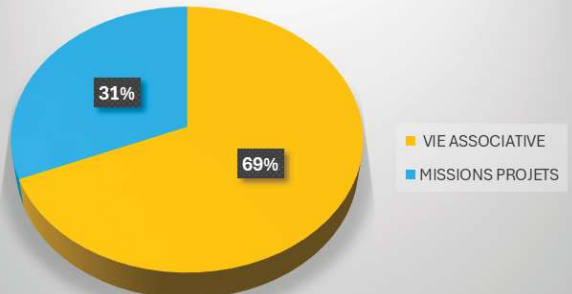
**M.Sébastien CHARTIER**



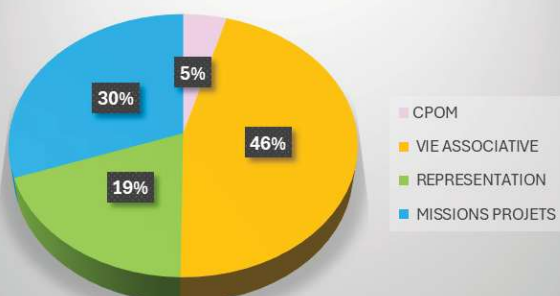
**M.DANIEL DARQUE**



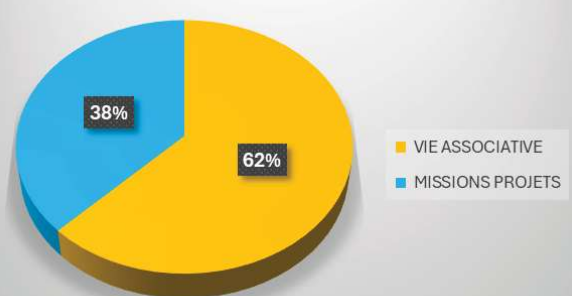
**Mme Audrey FERULLO**



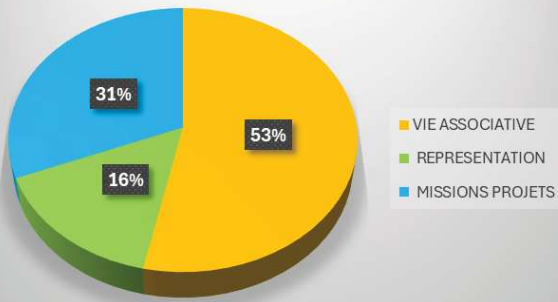
**M.Pierre HOYER**



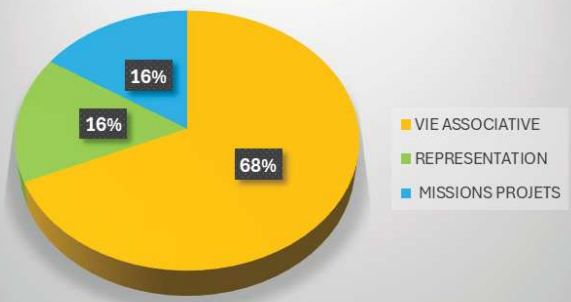
**M.Patrick KARSENTI**



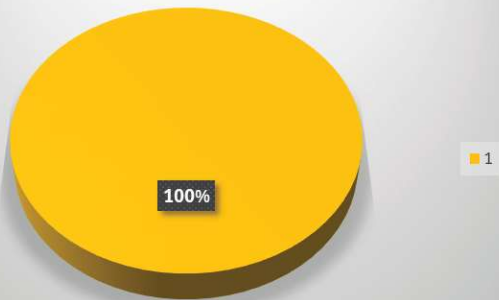
Mme Valérie LAPIERRE



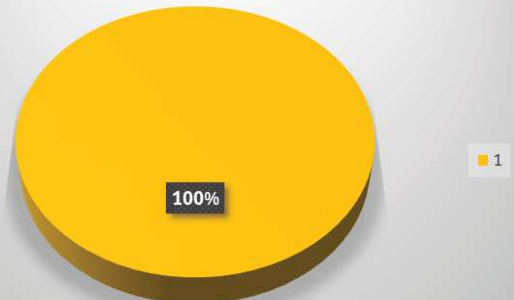
Mme Jessica LAVIGNE



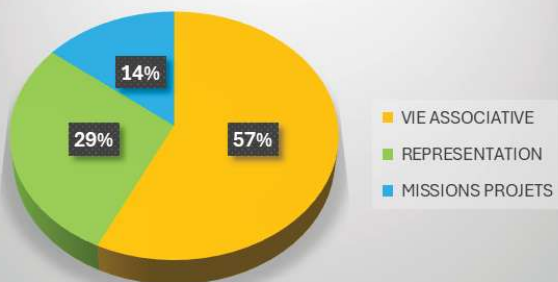
Mme Elodie MANIKOWSKI



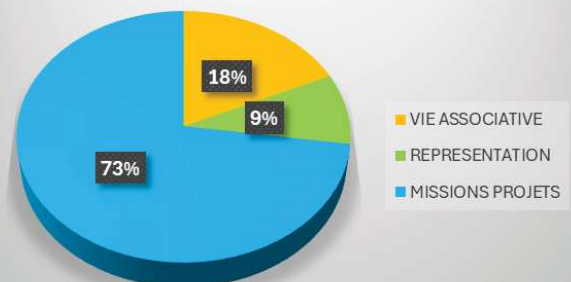
Mme Saida MEZI



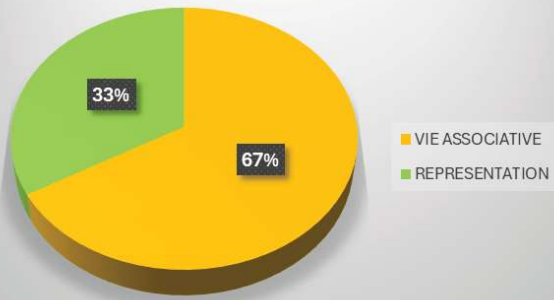
M.Thierry MUNINI



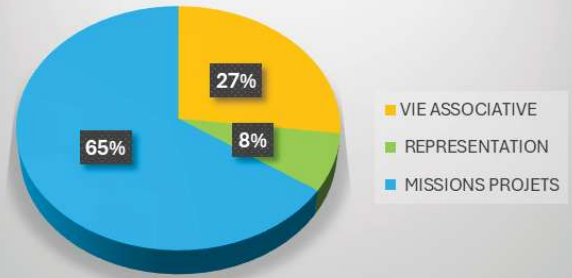
M.Jean-sébastien NIZOU



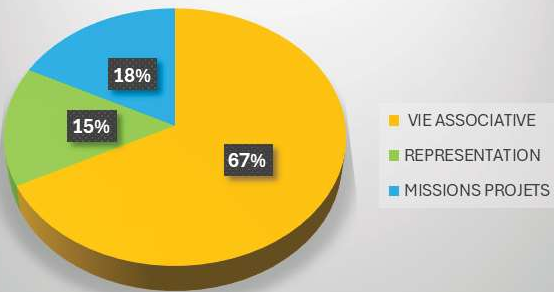
**Mme Muriel POLETTI**



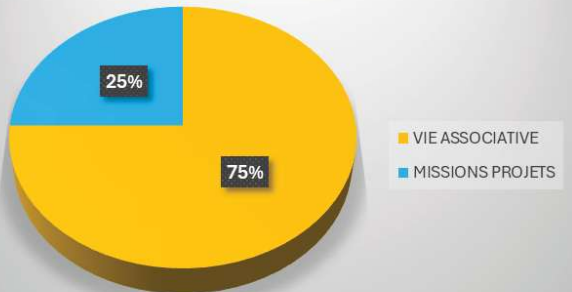
**M.François POULAIN**



**Mme Laurence ROUSSELET**



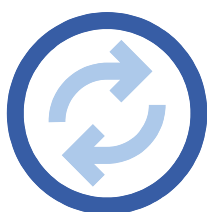
**Mme Delphine TAROT**



# AFFECTATION DU RESULTAT

---

## PROPOSITION AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025



report à nouveau

# BUDGET PREVISIONNEL 2026



voté en Assemblée Générale le 20 novembre 2025

## BUDGET PREVISIONNEL **Année 2026**

### HYPOTHESES

Ressources : montant CURPS versé en août 2025  
montant estimé par l'ARS pour le CPOM

Charges de fonctionnement : report 2025

### OBJECTIFS



programme de travail



axes du CPOM 2025-2027



représentations loco-régionales



# BUDGET PREVISIONNEL

## Année 2026

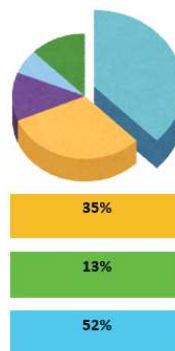
### Exploitation

<b>1 Vie associative URPS</b>	
A	Assemblée Générale
B	Bureau
C	Gestion association
D	Gestion Financière
E	Commission de contrôle des comptes
<b>2 Représentation et implication de l'URPS</b>	
A	Représentation instance politique et élus
B	Agence Régionale de Santé (ARS PACA)
C	Autres représentations
<b>3 Missions et projets</b>	
A	Projets et réunions interpro
B	Santé numérique
C	Communication
D	Appel à projets
E	Projet de santé (mentale / vaccination / anti tabac ...)
F	Autre Projet
G	Situation exceptionnelle (J.O, visite officielle, grève...)
<b>4 Fonds spécifiques (CPOM, FIR ou autre)</b>	

Dotation amortissement

### Dépenses

237 504
42 171
28 823
128 837
32 223
5 449
89 099
1435
42 130
45 534
358 800
16 354
15 811
228 354
0
69 525
28 755
0
1 852
16 632



### Recettes

CURPS 588 834  
Cible CPOM 100 000

### Résultat d'exploitation

déficitaire : proposition  
reprise sur trésorerie pour  
équilibrer le résultat

# BUDGET PREVISIONNEL

## Année 2026

<b>Produits exploitation</b>	<b>Réserves</b>	<b>Charges exploitation</b>	<b>Résultat exploitation</b>
688834	11053	706887	-7000
<b>Produits financiers</b>		<b>Charges financières</b>	<b>Résultat financier</b>
7000		0	7000
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>
0		0	0



# RAPPORT COMMISSION CONTRÔLE DES COMPTES

# 2025

**MARS 2026**

Élus membres de la commission  
de contrôle des comptes

**Jessica LAVIGNE,**  
Présidente de la commission  
**Jean Sébastien NIZOU**  
Président de la commission  
**Pierre BREMOND,**  
**Audrey FERULLO,**  
**Thierry MUNINI**



## RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES EXERCICE 2025

### Représentant(s) URPS CCC sur exercice 2025 :

#### Membres élus :

CI : Lavigne Jessica (démission le 5/10/2025) / Nizou Jean-Sébastien ( AG du 21/11/2025)

SNIIIL : Audrey Ferullo

FNI : Thierry Munini

Infin'Idel : Pierre Bremond

**Présidence** : Lavigne Jessica (juqu'au 5/10/2025) / Nizou Jean-Sébastien (élu par Provote)

Nombre de réunions en présentiel de la CCC : 2

17 juin 2025 :

Lavigne Jessica / Bremond Pierre / Ferullo Audrey

Excusé Munini Thierry

24 février 2026 :

Pierre Bremond / Nizou Jean Sébastien excusés M Munini Thierry et Audrey Ferullo

Analyse à distances des documents comptables :

Munini Thierry

Date de rédaction du rapport : 2 mars 2026

#### Préambule

Seuls les points ayant générés le questionnement des membres de la CCC ont été mis en exergue dans ce rapport.

### 1. Cadre de mise en œuvre de la CCC

Les élus de la CCC ont tenu dans un premier à premier temps à poser par écrit les éléments de la conduite à tenir et les règles applicables afin de faciliter la mise en œuvre de sa mission de contrôle.

### **Conduite à tenir :**

- À vérifier décision pour chaque dépense est en rapport avec une décision d'AG ou de bureau en fonction des sommes engagées (Cf Statuts et RI),
- À vérifier nombre de 12 journées réalisées par chacun et répartition de ces 1/2 journées
- À vérifier si Plafond dépenses déplacement et repas et hébergement est respecté
- Chaque indemnisation doit être liée à un CRR (selon interprétation RI en cours)
- Chaque indemnisation doit être en rapport avec un mandat officiel
- À vérifier si les dépenses sont dans le cadre des missions de l'URPS IDEL PACA
- À vérifier que les attestations de vigilance URSSAF ont été fournies par les administrateurs avant paiement de leur Indemnités pour Perte de Revenus
- Fournir un rapport en fin d'analyse

### **Rappel des règles applicables :**

#### **Article 25 : Approbation des dépenses**

Les dépenses non prévues explicitement dans le budget prévisionnel voté par l'Assemblée de l'Union devront faire l'objet d'une approbation expresse :

- Pour toute dépense jusqu'à 1500 € (Mille cinq cents euros) TTC, le Président devra approuver la dépense.
- Pour toute dépense au-delà de 1500 € (Mille cinq cents euros) TTC et jusqu'à 5000 € (Cinq mille euros) TTC, le Président devra approuver la dépense après consultation du Bureau de l'Union pour avis simple.
- Pour toute dépense au-delà de 5000 € (Cinq mille euros) TTC et jusqu'à 15000 € (Quinze mille euros) TTC, le Bureau de l'Union devra approuver la dépense.
- Pour toute dépense d'un montant de plus de 15 000 € (Quinze mille euros) TTC, l'Assemblée de l'Union devra approuver la dépense.

Le montant est apprécié de manière globale et, si le paiement est fractionné ou répété, sur une année civile.

#### **Article 26 : Indemnisation pour perte de ressources**

##### **Article 26.1. : Généralités**

Toute perte d'activité liée à la réalisation des missions de l'Union ou encore à la participation aux réunions de l'Assemblée, du Bureau, des COPIL ainsi qu'à la représentation de l'URPS est indemnisable sur la base de 49 AMI, dans la limite de 98 AMI par jour et de 294 AMI par semaine.

Au cours d'une même journée, à partir de 5h d'activité au profit de l'Union, 98 AMI pourront être facturés.

Il est précisé que :

- Le plafond de 294 AMI indemnifiables au maximum par semaine pourra être relevé :
  1. A titre exceptionnel, pour une semaine donnée, par l'Assemblée Générale, par vote électronique, à la majorité des votes exprimés.  
Le vote sera ouvert pour une période de soixante-douze heures (72h).
  2. Chaque année par l'Assemblée générale annuelle, pour une dérogation courant au maximum jusqu'au 31 mars de l'année suivante, sans modification du règlement intérieur.
- La somme totale des indemnités perçues durant une année civile ne peut excéder deux fois la valeur du plafond annuel de sécurité sociale.

NB: 294 AMI par semaine peut être comptabilisé dans le rapport de la CCC en termes de 6 demies-journées hebdomadaires avec au maximum 2 demies-journées par jour.

- Chaque indemnisation doit être liée à un CR ou à la transmission de la feuille d'émargement ou d'une déclaration de participation de l'élu (art 26.4 du RI)
- Droit de facturer une demi-journée supplémentaire pour ceux qui viennent de plus de 170 km aller-retour (art 26.3 du RI)
- Dépenses autorisées restauration sur demande de remboursement 25 euros par personne en cas d'impossibilité (art 27.3 du RI)
- Dépenses autorisées pour hôtel 125 euros petit déjeuner compris et au maximum 250 euros
- en cas de situation exceptionnelle justifiée (art 27.4 du RI)
- Attestation vigilance URSSAF 2025 à jour valable 6 mois

## 2. Revue du cadre général

### 1ère phase de contrôle de la CCC du 1° semestre 2025 :

La totalité des attestations de vigilance URSSAF ont été transmises à l'exception de 6 administrateurs. Lesdits administrateurs ont été rappelés à l'ordre par message sur le fil What's app des administrateurs de l'URPS Infirmière PACA en date du 17 juin 2025.

### 2eme phase de contrôle de la CCC du 2eme semestre 2025 :

une demande de mise à jour de leur attestation a été faite à tous les administrateurs (Mme Mouley, M Letroublon, M Bouzegui, M Ganichaut) 24 02 2026 par le Président de la CCC, en application du rapport de la CCC sur l'exercice 2025, via le fil What's app des administrateurs de l'URPS. Les administrateurs non à jour ne pourront prétendre à leurs indemnités



### **3. Revue des IPR payés en 2025**

#### **1ère phase de contrôle de la CCC du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2025 :**

La CCC a procédé au contrôle des indemnités dues non réclamées sur la période :

4 administrateurs n'ont pas fait de demandes d'indemnités en 2025

L'ensemble des administrateurs concernés ont été relancés par la présidente de la CCC par message privé via la messagerie Whatsapp en date du 24 02 2026.

#### **2ème phase de contrôle de la CCC du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025 :**

La CCC a procédé au contrôle des indemnités de présence sur la période.

**Il est à noter que l'application N2F a été configurée pour respecter le RI (Cf. montants notifiés au RI).**

La CCC constate une montée en charge du travail des administrateurs, correspondant à une reprise des actions de l'URPS.

Par ailleurs, la CCC constate que le président a poursuivi son activité en fin d'année au-delà de son plafond annuel d'indemnisation, sans indemnisation supplémentaire conformément au RI. Le président a effectué 363 demi-journées de présence dont 360 indemnisées.

### **4. Revue des partenariats**

Dans le cadre de la création des CoReSS (Ex-COREVIH), en mai 2025, l'URPS bénéficie d'un siège au conseil d'administration.

Il est à noter que le partenariat autour du projet Med'aide octroie une enveloppe de 5000 € annuelle à l'URPS à dépenser dans le cadre des actions de ce projet du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ce contrat est reconduit jusqu'en 2027.

La CCC n'a pas relevé de problématiques particulières dans le cadre des partenariats de l'association.

### **5. Etudes des contrats applicables en 2025**

#### **1ère phase de contrôle de la CCC du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2025 :**

Aucune nouvelle prestation externe n'a été contractualisée sur la période.

#### **2ème phase de contrôle de la CCC du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025 :**

Un nouveau contrat a été passé avec la société Agora Communication pour un montant de 27516 € ayant pour but l'organisation du forum régional de l'infirmière libérale qui aura lieu le 19 mai 2026



La CCC a étudié l'ensemble des contrats en cours. Les contrats mis en œuvre ou contractualisés sur l'année 2025 l'ont été dans le respect du RI et des critères de la commande publique.

### **Focus sur les points de vigilance notables :**

#### **Analyse contrats au long cours : Nephyla**

Suite au contrat approuvé par le bureau le 27/10/2022, signé le 9/11/2022 pour une durée de 63 mois. Il en est de même pour le contrat Paritel contracté pour 63 mois en 2022 = La CAC recommande de rester vigilant à la date de fin de ces contrats afin de les remplacer par une contractualisation plus claire et n'impliquant pas de sociétés sous-traitantes. Nous sommes engagés jusqu'à fin janvier 2028 il faudra rester vigilant pour résilier en temps voulu

#### **Analyse contrats forum 2025 & 2026 :**

##### **Contrat AGORA 2025**

Prestataire Forum 2025 retenue AGORA, Décision d'AG du 23/05/2024, appel d'offres de commandes publiques envoyé le 28 mai 2024 puis choix sur le prestataire agora (Ct CR de la commission d'attribution du 20 juin 2024) => pas de problématique relevée sur ce contrat

##### **Contrat AGORA 2026**

Un nouveau contrat a été passé avec la société agora communication pour un montant de 27516 € ayant pour but l'organisation du forum régional de l'URPS INFIRMIER PACA qui aura lieu en mai 2026. Décision d'AG du 5 juin 2025 selon les conditions fixées lors de l'appel d'offre 2024.

#### **Suivi Contrat Konnekt :**

- Contrat Konnekt signé le 13 janvier 2023 = Absence de décision en AG pour donner pouvoir au président pour cette signature alors que la dépense dépasse les 15 000€, engage l'URPS sur un montant global de 203.209 € TTC en prévisionnel sur le contrat, 30 000 € à la signature et 17 000 € le dernier jour de chaque mois pendant 7 mois => signature préalable à la validation par le bureau ou l'AG = signature qui n'a jamais été validée au final
- Pas de traçabilité de devis des 3 prestataires rencontrés ni pour présentation par le bureau ni par l'AG
- Décision de bureau le 5 janvier 2023 pour choix du prestataire, 5 membres du bureau présents, 5 votes pour Konnekt

Absence de traçabilité de mise au vote du contrat final de Konnekt au bureau

« La Société KONNEKT a présenté un budget prévisionnel initial d'un montant de 166.621 € hors soirée de gala et de 203.209 € incluant la soirée de Gala, sur la base de la location du Palais du Pharo les vendredi 29 et samedi 30 septembre 2023. Ce budget a été fixé en tenant compte des

charges fixes et des charges variables selon des hypothèses préétablies de nombre d'exposants et de visiteurs.

Ces charges variables pourront être vues à la hausse ou à la baisse en fonction de la commercialisation et, in fine de la fréquentation à l'issue de l'événement. »

Extrait CR Bureau du 20/3/2023

« Point 2 : Congrès

- Revoir le budget prévisionnel avec détails de chaque ligne, puis faire avenant au contrat en regard du nouveau prévisionnel.  
Revoir le cahier des charges détail des coûts sous traités/ inclus / externaliser. Voir ligne 69/70 éclaircissement à faire »
- Problème de traçabilité sur l'engagement de paiement des réservations des chambres d'hôtel
- Existence de 2 contrats archivés à l'URPS, signés par le président Poulain à 2 dates différentes
- Aucune facture disponible pour appuyer les versements effectués par la trésorière en poste
- Appel Mr Benichou le 29/01/24 = total paiement 2023 Konnekt 124 000 € (sans factures) au total et city cast 4000 € (ok facture)
- Problématiques multiples sur ce dossier :
  - Pas de traces de vote d'AG sur ce dossier
  - Pas de traces de dossier en commande publique (Cf rapport cour des comptes 2024)
  - Quid de la sous-traitance à la société city cast alors que la sous-traitance n'est pas autorisée dans le contrat

➔ **État de la situation au 25 février 2025 :**

- Procédure toujours en cours au tribunal de commerce :
- Mise sous astreinte de Konnekt concernant les documents justificatifs à fournir à l'URPS
- Pièces envoyées par Konnekt dans les 1 mois de délai mais pièces reçues non conformes aux attendus du référé
- Renvoi d'un courrier à la société avec un délai de 20 jours avant retour en procédure pour demander une astreinte définitive et une demande au tribunal de commerces de se déclarer compétent sur le fond.

➔ **En synthèse dans le rapport la CCC sur l'exercice 2024 :**

- 73 000 euros demandés par Konnekt en application du contrat => Préconisation de la CCC mise de la somme en provision pour risque par l'URPS sous réserve de l'avis de l'avocat en charge du dossier juridique
- 124 000 euros déjà payés en 2023 => pas de justificatifs fournis sur les avances de dépenses de frais contractuels engagés par Konnekt



- La société Konnekt est condamnée dans le cadre de l'application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile, 1000 euros de compensation à l'URPS sur les frais de procédure, à ce jour non réglés.

➔ **Évolution du dossier sur exercice 2025 :**

- Absence de réponse : courrier société le 05/02/2025 pour compléter le dossier (argumentaire sur la procédure pour la juridiction) et ensuite justifier une saisine TO
- 7 avril 2025 : Demande AS à l'avocat de vérifier le statut de la société (sur les informations disponibles sur internet sans accès payant la société est toujours active cependant les significations sans effet montrent une difficulté).
- Réponse avocat sur retour de informations de l'huissier : la société est en liquidation amiable au 31 mars selon publication au JAL (date publication BODACC 12 et 13 avril 2025 avec domiciliation non changée) Donc vigilance sur le délai d'action pour préserver les intérêts de l'URPS - présentation au bureau sur validation action pour préserver notre créance et assigner au fond.
- Huissier procède à des recherches de domiciliation le 17 avril 2025 / société absente à l'adresse remplacée par un cabinet médical
- Signification au fond par huissier le 30 avril 2025 pour une audience le 3 juin (mail avocat du 19 mai 2025)
- Lors de l'audience du 3 juin => demande d'opposition à la dissolution à la dissolution amiable anticipée de la société Konnekt et injonction à produire sous astreinte définitive les pièces demandées en référé => calendrier d'échanges planifié avec l'avocat de la SAS Konnekt => audience de plaidoirie fixée le 22 septembre 2025  
Décision en AG du 5 juin 2025 : Décision de mise en responsabilité civile par l'association URPS Infirmière PACA à l'encontre de son ancien dirigeant, pour faute, en sa qualité de mandataire de l'association (non observation des statuts et du RI...) par vote à bulletin secret 16 pour 6 contre.
- Au 31 décembre il n'y a rien de plus comme information.

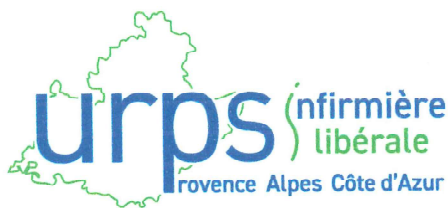
## **6. Revue des factures réglées en 2025**

### **1ère phase de contrôle de la CCC du 1<sup>er</sup> janvier au 12 juin 2025 :**

Les membres de la CCC ont procédé à la :

- Revue exhaustive des factures du 1er janvier au 12 juin 2025
- Mises en corrélation des différentes factures avec les actions URPS

**Aucune anomalie n'a été relevée sur la période concernée.**



## **2ème phase de contrôle de la CCC du 13 juin au 31 décembre 2025 :L**

Les membres de la CCC ont procédé à la :

- Revue exhaustive des factures du 13 juin au 31 décembre 2025
- Mises en corrélation des différentes factures avec les actions URPS

**Aucune anomalie n'a été relevée sur la période concernée.**

La commande de 750 sacs en analytique sur la communication URPS, qui serviront pour le Forum et les rencontres en région, pour un montant de 4158,75€ a été validée dans le CR de bureau du 28/10/2025.

## **7. Revue des lignes de fonds dédiés**

La CCC a procédé à la vérification des lignes de fonds dédiés.

Ces lignes se composent des IPR non perçues par certains administrateurs en 2024. Il est à noter que le changement de RI en date du 26 septembre 2024 inclut en son article 27.1 les éléments suivants :

Le remboursement par l'Union se fera au moins une fois par mois, à période échue, sur présentation d'une fiche de « note de frais » dûment remplie et avec les justificatifs associés, par virement bancaire. La note de frais devra être transmise au Trésorier et au secrétariat de l'Union, idéalement dans un délai de trois mois calendaires à compter de la date de la dépense. En cas d'erreur, celle-ci pourra être notifiée à la personne en cause par le Trésorier ou le secrétariat administratif de l'Union afin de procéder aux corrections utiles.

En tout état de cause, les fiches de « note de frais » d'une année civile doivent être transmises au plus tard le 28 février de l'année suivante afin de permettre la bonne gestion financière de l'association.

Les IPR non réclamées pour des séances indemnissables réalisées après le 26 septembre 2025 auraient dues être présentées au règlement au plus tard le 28 février 2026. 4 administrateurs sont hors délais de présentation de leur note de frais sur la période du 26 septembre au 31 décembre 2025.

Les membres présents de la CCC ont averti le CAC et le trésorier de cette situation.

En application du RI, et en accord avec le CAC, la CCC recommande le non-paiement de ces indemnités en cas de présentation future dans le souci de ne pas créer de précédent.

## 8. Synthèse de l'analyse de la CCC

Les membres de la CCC après analyse détaillée des comptes et documents affiliés mettent en exergue la synthèse suivante décomposée comme telle :

**Aucune anomalie n'a été relevée sur la période 2025.**

**Les dépenses ont été faites dans le respect du règlement intérieur de l'association.**

**Les comptes sont bien tenus et les justificatifs sont classés et disponibles pour les contrôles.**


Contenu du rapport validé par Provote le 03/03/2026 avant signature par les membres de la commission

Signatures des membres de la CCC :


M. NIZOU JEAN SEBASTIEN



M. BREMOND PIERRE



Mme Audrey FERULLO



M. MUNINI Thierry



# RAPPORT GÉNÉRAL COMMISSAIRE AUX COMPTES

# 2025



**MARS 2026**

rapport établi par  
le commissaire aux comptes

**Thierry JULIEN**

Thierry JULIEN

*Expert Comptable Diplômé*

*Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Aix*

26 Rue Désirée Clary

13002 MARSEILLE

Tel 04.91.48.44.67 Fax 04.91.94.19.65

SIRET 443 644 737 00019

**URPS – INFIRMIERE PACA  
UNION REGIONALE DES PROFESSIONS DE SANTE  
DE LA REGION PACA  
REGROUPANT LES INFIRMIERS**

Espace Valentine Bât A  
1 Montée de Saint Menet  
13011 MARSEILLE  
Siret 751 235 086 00020

**RAPPORT GENERAL  
du COMMISSAIRE aux COMPTES  
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**URPS – INFIRMIERE PACA**  
**UNION REGIONALE DES PROFESSIONS DE SANTE**  
**DE LA REGION PACA**  
**REGROUPANT LES INFIRMIERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'URPS.

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité morale l'URPS, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité morale à la fin de cet exercice.

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



-Nous avons analysé l'application des principes comptables, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat,

-Nous avons vérifié que les principes comptables retenus par l'entité morale ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat,

-aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification des documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et les autres documents adressés aux membres de la personne morale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité morale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité morale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



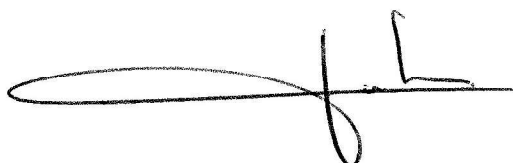
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité morale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marseille, le 6 Mars 2026

**Thierry JULIEN**  
Commissaire aux Comptes



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	38 500		38 500	38 500		
	Constructions	127 480	76 855	50 625	56 999	6 374	11.18
	Installations techniques Matériel et outillage	50 836	33 857	16 980	26 388	9 409	35.65
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	216 816	110 712	106 105	121 887	15 783	12.95	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	124 528		124 528	124 048	480	0.39
	Valeurs mobilières de placement	55 000		55 000	95 000	40 000	42.11
	Instruments de trésorerie	497 200		497 200		497 200	
Disponibilités	771 315		771 315	979 359	208 045	21.24	
Charges constatées d'avance (2)	2 943		2 943	20 992	18 049	85.98	
<b>Total II</b>	1 450 986		1 450 986	1 219 400	231 586	18.99	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 667 802	110 712	1 557 091	1 341 287	215 804	16.09	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	721 350		721 350			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	412 097		306 675		105 421	34.38	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	126 673		105 421		21 252	20.16	
<b>Situation nette (sous total)</b>	1 260 119		1 133 446		126 673	11.18	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	1 260 119		1 133 446		126 673	11.18	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	100 000		17 501		82 499	471.40
<b>Total II</b>	100 000		17 501		82 499	471.40	
PROVISIONS	Provisions pour risques	139 048		139 048			
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>	139 048		139 048				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		9			9	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	46 189		37 820		8 369	22.13
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	11 726		13 472		1 746	12.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
<b>Total IV</b>	57 924		51 292		6 632	12.93	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 557 091		1 341 287		215 804	16.09	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

57 924 51 292

9

BP ASSOCIES

10

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	4 747		4 747	
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	688 834	615 546	73 288	11.91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	17 501	18 202	701	3.85
Autres produits	3	8	5	64.81
<b>Total I</b>	<b>711 084</b>	<b>633 756</b>	<b>77 328</b>	<b>12.20</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	324 067	368 405	44 338	12.04
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 932	2 833	99	3.50
Salaires et traitements	110 126	101 741	8 386	8.24
Charges sociales	33 239	39 036	5 797	14.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 353	16 935	581	3.43
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	100 000		100 000	
Autres charges	2 632	15 930	13 298	83.48
<b>Total II</b>	<b>589 351</b>	<b>544 879</b>	<b>44 471</b>	<b>8.16</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>121 734</b>	<b>88 876</b>	<b>32 857</b>	<b>36.97</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	4 939		3 674		1 265	34.43
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	4 939		3 674		1 265	34.43
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	4 939		3 674		1 265	34.43
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	126 673		92 551		34 122	36.87
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			31 443		31 443	100.00
<b>Total V</b>			31 443		31 443	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			18 572		18 572	100.00
<b>Total VI</b>			18 572		18 572	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>			12 871		12 871	100.00
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	716 024		668 873		47 151	7.05
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	589 351		563 451		25 899	4.60
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	126 673		105 421		21 252	20.16

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Tableau de variation des fonds dédiés	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation des subventions	11
Ventilation de l'effectif moyen	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

17

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'Union regionale des professionnels de sante infirmiere Provence-Alpes Cote d'Azur (URPS infirmiere), fondée sous forme associative le 8 février 2011, represente les infirmiers et infirmieres exerçant a titre liberal en region Paca (IDEL).

A ce titre, elle contribue à l'organisation de l'offre de sante regionale (decret du 2 juin 2010). Elle

participe notamment, dans son domaine de competence :

- à la preparation et a la mise en oeuvre du projet regional de sante,
- à l'analyse des besoins de sante et de l'offre de soins,
- à l'organisation de l'exercice professionnel, a la permanence des soins, de la continuite des soins

et des nouveaux modes d'exercice,

- à des actions dans le domaine des soins, de la prevention, de la promotion de la sante et

l'education therapeutique

- à au deploiement des systemes d'information
- à l'amelioration de la qualite des soins
- à la promotion de la securite des IDEL.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 557 090.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 711 084.17 Euros et dégageant un excédent de 126 672.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception du point décrit dans la note "Changement de méthode"), indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014,

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022.

- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

### **Changement de méthode**

Dans un objectif de modernisation des états financiers, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le règlement n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG). Celui-ci est entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. En complément de ce règlement, l'ANC a également publié le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06.

Cela a entraîné un certain nombre de modifications sur le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif, notamment :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la mise à jour de la nomenclature des comptes ;
- l'organisation des informations dans la présente annexe.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective. La colonne comparative 2024 n'a pas été retraitée, en dehors des modifications de présentation nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles du bilan et du compte de résultat.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 266		
Terrains	38 500		
Constructions sur sol propre	127 480		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 782		
Installations générales agencements aménagements divers	39 027		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 641		
<b>TOTAL</b>	<b>246 430</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>295 697</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			49 266	49 266
Terrains			38 500	38 500
Constructions sur sol propre			127 480	127 480
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 782	1 782
Installations générales agencements aménagements divers			39 027	39 027
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 641	39 641
<b>TOTAL</b>			<b>246 430</b>	<b>246 430</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>295 697</b>	<b>295 697</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	49 266			49 266
Constructions sur sol propre		70 481	6 374		76 855
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 782			1 782
Installations générales agencements aménagements divers		20 756	4 552		25 308
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		31 524	5 427		36 952
<b>TOTAL</b>		<b>124 543</b>	<b>16 353</b>		<b>140 896</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>173 809</b>	<b>16 353</b>		<b>190 163</b>
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	6 374				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 552				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 427				
<b>TOTAL</b>	<b>16 353</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 353</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	721 350				721 350
Report à nouveau	306 675	105 421		0-	412 097
Excédent ou déficit de l'exercice	105 421	105 421-	126 673		126 673
Situation nette	1 133 446		126 673	0	1 260 119
<b>TOTAL I</b>	<b>1 133 446</b>		<b>126 673</b>	<b>0-</b>	<b>1 260 119</b>

## ANNEXE

### Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Subventions d'exploitation</b>	17 500		17 500			100 000	100 000
CPTS	17 500		17 500			100 000	100 000
<b>TOTAL</b>	17 500		17 500			100 000	100 000

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

13

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	139 048				139 048
<b>TOTAL</b>	139 048				139 048
<b>TOTAL GENERAL</b>	139 048				139 048

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	124 528	124 528	
Charges constatées d'avance	2 943	2 943	
<b>TOTAL</b>	127 471	127 471	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9	9		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 189	46 189		
Personnel et comptes rattachés	2 759	2 759		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 375	8 375		
Autres impôts taxes et assimilés	591	591		
<b>TOTAL</b>	57 924	57 924		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

TJ

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	620
Total	620

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200
Dettes fiscales et sociales	3 971
Total	11 171

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 943
Total	2 943

## **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

### **Ventilation des subventions**

### **Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	1
Total	3

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7200 euros et correspond aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

PL

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

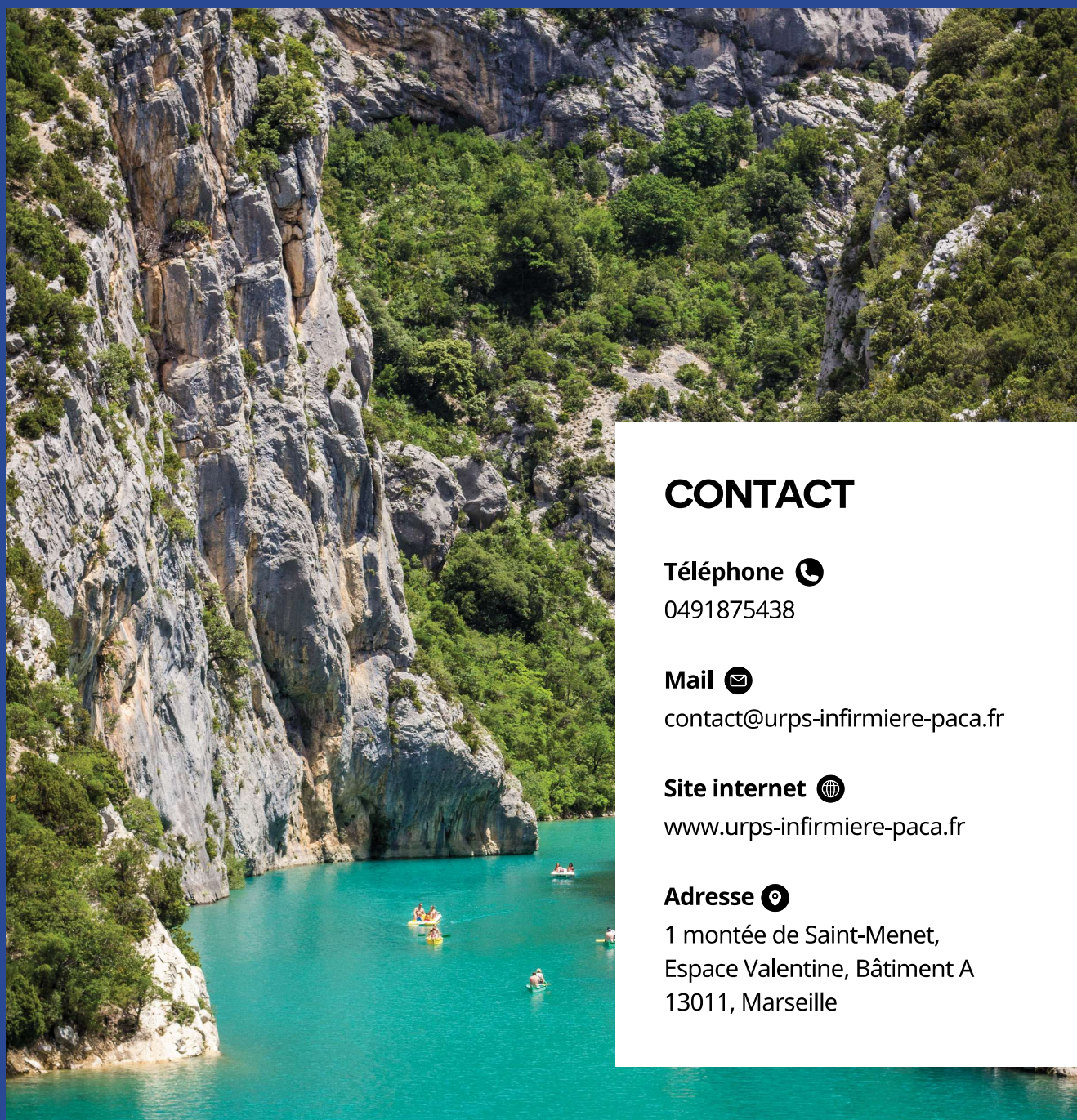
**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



# Valoriser le rôle et les compétences des infirmiers libéraux pour un meilleur système de santé



## CONTACT

Téléphone 📞

0491875438

Mail ✉️

[contact@urps-infirmiere-paca.fr](mailto:contact@urps-infirmiere-paca.fr)

Site internet 🌐

[www.urps-infirmiere-paca.fr](http://www.urps-infirmiere-paca.fr)

Adresse 📍

1 montée de Saint-Menet,  
Espace Valentine, Bâtiment A  
13011, Marseille